



# PUBLICATION DES AVIS AUX NAVIGATEURS ÉDITION DE L'EST



Publiée mensuellement par la

## **GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE**

### **SOMMAIRE**

	Page
Partie 1 Renseignements généraux et sur la sécurité.....	1 à 13
Partie 2 Corrections aux cartes .....	14 à 26
Partie 3 Corrections aux Aides radio à la navigation maritime.....	Néant
Partie 4 Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques.....	27 à 34
Partie 5 Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume .....	35 à 43

Direction générale des programmes maritimes  
Aides à la navigation

## NOTES EXPLICATIVES

**Les positions géographiques** correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

**Les relèvements** sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

**La visibilité** des feux est celle qui existe par temps clair.

**Les profondeurs** - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans la titre de la carte.

**Les élévations** sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf s'il y a indication contraire.

**Les distances** peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin	= 1 852 mètres (6,076.1 pieds)
1 mille terrestre	= 1 609.3 mètres (5,280 pieds)
1 mètre	= 3,28 pieds

**Les avis temporaires & préliminaires** sont identifiés par un (T) ou un (P) avant la modification à la carte. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées à la main par le Service Hydrographique du Canada pour ce qui est des Avis temporaires et préliminaires. Il est recommandé, que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. La liste des cartes touchées par des Avis temporaires et préliminaires est révisée et promulguée tous les trois mois dans la partie 1 de l'Édition mensuelle.

**Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a de nombreux changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.**

**Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion** - Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

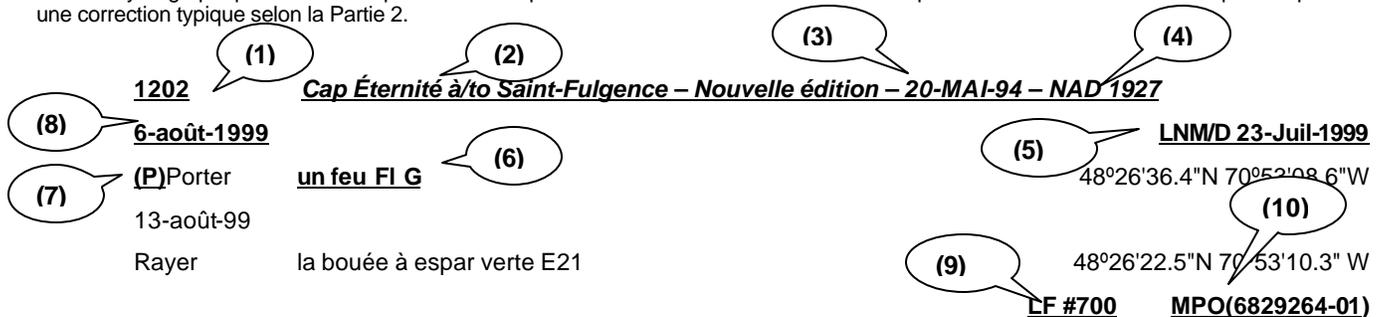
**Édition mensuelle des Avis aux navigateurs** - Les *Avis aux navigateurs*, publiés chaque mois, sont gratuits. Les navigateurs et navigatrices peuvent choisir entre les éditions *régionales* des *Avis aux navigateurs*. Les demandes d'inscription ou de retrait de la liste des destinataires doivent être faites en utilisant le formulaire inséré à la page *xiii* de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*. Les changements d'adresse et/ou de nombre d'exemplaires doivent également être faits au moyen de ce formulaire.

**Cartes marines et publications canadiennes** - Veuillez consulter l'*Avis N° 14* de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Cette liste est mise à jour périodiquement au moyen de l'édition mensuelle des *Avis aux navigateurs*.

**NOTA: This publication is also available in English.**

## CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES - PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes. Les utilisateurs sont invités à consulter la carte 1, Symboles, abréviations et autres termes, du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes. L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2.



1 - Numéro de la carte

2 - Titre de la carte

3 - Date de la dernière nouvelle édition de la carte

4 - Système de référence géodésique

5 - Dernière correction

6 - Modification de la carte

7 - Type d'avis

8 - Date de la correction hebdomadaire de la carte

9 - Numéro du Livre des feux

10 - Numéro de référence

La dernière correction est identifiée par **LNWD** ou **(L)**dernier **(N)**Avis aux **(M)**navigateurs / **Date**. On exprime ce numéro soit dans l'ancien format des Avis (ex.: 594/99) ou dans le format jour-mois-année qui est la date reconnue comme la date de correction hebdomadaire de la carte présentée dans le diagramme ci-dessus sous l'item (8)

## MISE EN GARDE

### AVIS À LA NAVIGATION (RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS)

La Garde côtière canadienne procède actuellement à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation radiodiffusés et écrits qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction directe sur les cartes ou réimpressions/nouvelles éditions de cartes marines.

La publication des Avis aux navigateurs ainsi que la mise à jour des cartes marines sont retardées en raison du grand nombre de ces modifications.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

La liste des Avis à la navigation en vigueur est publiée sur une base hebdomadaire et est disponible aux bureaux locaux de la Garde côtière canadienne.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission de cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec votre représentant local de la Garde côtière canadienne.

#### Terre-Neuve

Centre SCTM - St. John's  
Téléphone: (709) 772-2083  
Facs: (709) 772-5369

#### Maritimes

Centre Régional des Opérations des Maritimes  
Sans frais dans la région des Maritimes 1-800-565-1633  
Téléphone: (902) 426-6030  
Facs: (902) 426-6334  
[www.mar.dfo-mpo.gc.ca/f/homepg.htm](http://www.mar.dfo-mpo.gc.ca/f/homepg.htm)  
Courrier électronique: [ROCWeb@mar.dfo-mpo.gc.ca](mailto:ROCWeb@mar.dfo-mpo.gc.ca)

#### Centre & Arctique

Centre SCTM - Sarnia  
Sans frais en Ontario 1-800-265-0237  
Téléphone: (519) 337-6360  
Facs: (519) 337-2498

#### Région du Québec

Centre Opérationnel Régional GC\SO\COR  
Agent d'information opérationnelle  
Téléphone: (418) 648-5410  
Facs: (418) 648-7244  
Courrier électronique: [OPSAVIS@dfo-mpo.gc.ca](mailto:OPSAVIS@dfo-mpo.gc.ca)

#### Pacifique

Centre régional d'information maritime - Pacifique  
Téléphone: (604) 666-6011  
Facs: (604) 666-8453  
Courrier électronique: [RMIC-Pacific@pac.dfo-mpo.gc.ca](mailto:RMIC-Pacific@pac.dfo-mpo.gc.ca)  
Information - Avis à la navigation  
[www.pacific.ccg-gcc.gc.ca/mcts-sctm/index\\_f.htm](http://www.pacific.ccg-gcc.gc.ca/mcts-sctm/index_f.htm)

## SERVICE ENTIÈREMENT OPÉRATIONNEL (SEO) DU DGPS

La Garde côtière canadienne donne avis que le service entièrement opérationnel (SEO) du DGPS est disponible pour le positionnement et la navigation.

Le SEO signifie que le service assurera une diffusion DGPS à l'aide d'un message de type 9 RTCM pour les corrections de pseudoportée à une vitesse de diffusion des données de 200 baud. Il faut consulter les Aides radio à la navigation maritime pour connaître la couverture annoncée approximative de chaque station différentielle.

Les usagers sont également prévenus que les corrections différentielles sont fondées sur la position du système NAD 83 de l'antenne de la station de référence et les positions obtenues à l'aide du DGPS doivent faire référence à ce système de coordonnées seulement. Les récepteurs doivent être réglés au système WGS 84 pour être en mesure d'obtenir une précision de positionnement optimale.

<b>Tableau des stations de référence du DGPS au Canada</b>						
Nom de la station	Nos d'ident. des stations de référence	DGPS Ident. station	Position géogr.		Fréquence [kHz]	Bit/s
			Latitude	Longitude		
Cape Race, T.-N.	338, 339	940	46 46 N	53 11 W	315	200
Cape Ray, T.-N.	340,341	942	47 38 N	59 14 W	288	200
Cape Norman, T.-N.	342,343	944	51 30 N	55 49 W	310	200
Rigolet, T.-N.	344,345	946	54 11 N	58 27 W	299	200
Île Partridge, N.-B.	326,327	939	45 14 N	66 03 W	295	200
Pointe Escuminac, N.-B.	332, 333	936	47 04 N	64 48 W	319	200
Fox Island, N.-É.	336,337	934	45 20 N	61 05 W	307	200
Western Head, N.-É.	334,335	935	43 59 N	64 40 W	312	200
Hartlen Point, N.-É.	330,331	937	44 36 N	63 27 W	298	200
Saint-Jean-sur-Richelieu, Qc	312,313	929	45 19 N	73 19 W	296	200
Lauzon, Qc	316,317	927	46 49 N	71 10 W	309	200
Rivière-du-Loup, Qc	318,319	926	47 46 N	69 36 W	300	200
Moisie, Qc	320,321	925	50 12 N	66 07 W	313	200
Warton, Ont.	310,311	918	44 45 N	81 07 W	286	200
Cardinal, Ont.	308,309	919	44 47 N	75 25 W	306	200
Alert Bay, C.-B.	300,301	909	50 35 N	126 55 W	309	200
Amphitrite Pt., C.-B.	302,303	908	48 55 N	125 33 W	315	200
Richmond, C.-B.	304,305	907	49 11 N	123 07 W	320	200
Sandspit, C.-B.	306,307	906	53 14 N	131 49 W	300	200

### **RÉCEPTEUR DGPS - MISE EN GARDE**

Le message diffusé par les stations du système de positionnement global différentiel de la Garde côtière canadienne comprend de l'information sur l'intégrité du système visant à avertir le récepteur DGPS d'un utilisateur d'une condition de défaillance ou encore du fait qu'un seuil de tolérance a été dépassé à une station DGPS. Pendant les essais, on a constaté que certains récepteurs d'utilisateurs ne traitaient pas convenablement l'information sur l'intégrité du système. Ce traitement déficient par l'équipement de l'utilisateur peut engendrer des positions incorrectes.

Veuillez communiquer avec le fabricant ou le fournisseur de votre récepteur DGPS afin de vous assurer que votre récepteur permet de traiter convenablement l'information sur l'intégrité de la station de référence DGPS.

### **ALERTE À L'INTENTION DES UTILISATEURS DU DGPS**

En mars 1997, la Garde côtière canadienne a reçu des rapports à l'effet que certains récepteurs DGPS ignoraient apparemment la mise en garde diffusée signalant l'interruption immédiate de la correction des signaux émis par un satellite particulier. Les rapports indiquent que l'équipement de certains utilisateurs ne reconnaît pas convenablement cet indicateur de "ne pas utiliser" la correction et par conséquent la traite à tort comme une correction. Il peut en résulter des erreurs sur la position pouvant atteindre 15 kilomètres lorsque le récepteur est utilisé en mode DGPS. Les utilisateurs du DGPS sont avisés du fait qu'ils devraient immédiatement communiquer avec le fabricant de leur équipement afin de déterminer si une mise à niveau de leur récepteur est nécessaire.

## **DGPS station anomaly report / Rapport d'anomalie des stations DGPS**

With the purpose of constantly evaluating the quality of the DGPS service offered, the Canadian Coast Guard is providing the mariner with the following anomaly report. This report will allow us to get well-supported information concerning the anomaly and thus, will facilitate the identification of the origin of the problem. Please fill accordingly each section of this report and forward it by the suggested ways. You will find a legend at the end of this document.

Avec le souci d'évaluer constamment la qualité du service DGPS offert, la Garde côtière met à la disposition du navigateur le présent rapport d'anomalie. Ce rapport servira à bien documenter l'anomalie et, de ce fait, facilitera l'identification ou la recherche de la source du problème. Nous vous prions de bien remplir chaque section de ce rapport et de l'acheminer de la façon suggérée. Vous trouverez une légende à la fin de ce document.

### **User informations / Renseignements sur l'utilisateur**

Vessel name / Nom du navire: \_\_\_\_\_ Destination: \_\_\_\_\_

Vessel position at the beginning of the anomaly /

Position du navire au début de l'anomalie : \_\_\_\_\_

Vessel position at the end of the anomaly /

Position du navire à la fin de l'anomalie : \_\_\_\_\_

### **Anomaly report / Rapport d'anomalie**

Date and time of the anomaly / Date et heure de l'anomalie: \_\_\_\_\_ Duration / Durée: \_\_\_\_\_

Number of satellites tracked on GPS receiver / Nombre de satellites reçu par le récepteur: \_\_\_\_\_

DGPS site using / Station DGPS utilisée: Freq.: \_\_\_\_\_ kHz SS: \_\_\_\_\_ dB SNR: \_\_\_\_\_ dB

DOP Geometry / Géométrie DOP : \_\_\_\_\_

User receiver operates correctly with other DGPS sites? /

Votre équipement DGPS fonctionne-t-il normalement à l'utilisation d'autres stations DGPS?: Yes/ Oui \_\_\_ No / Non \_\_\_

Comments / Commentaires: \_\_\_\_\_

Point of contact / Personne-ressource: Name / Nom: \_\_\_\_\_

Phone / Téléphone : \_\_\_\_\_

### **Weather conditions / Conditions météo**

Winds / Vents : Direction: \_\_\_\_\_ Speed / Vitesse: \_\_\_\_\_ KTS

Temp. °C: \_\_\_\_\_ VIS: \_\_\_\_\_ N.M.

Sea State / État de la mer : \_\_\_\_\_

Bearing and range to electrical storm /

Direction et distance de l'orage : \_\_\_\_\_

Time of the storm / Heure de l'orage: \_\_\_\_\_ UTC

**Essential informations on user equipment to fill / Renseignements indispensables sur l'équipement à remplir:**

### **User equipment informations / Renseignements sur l'équipement**

GPS receiver / Récepteur GPS: Make / Fabricant: \_\_\_\_\_ Model: \_\_\_\_\_

DGPS beacon receiver / Démodulateur DGPS: Make / Fabricant : \_\_\_\_\_ Model: \_\_\_\_\_

Gyro interface with GPS / Gyro intégré avec le GPS? Yes / Oui : \_\_\_\_\_ No / Non : \_\_\_\_\_

DGPS interfaced with an ECDIS / DGPS intégré dans un SVCEI? Yes / Oui: \_\_\_\_\_ No / Non : \_\_\_\_\_

If yes, please fill below / Si oui, S.V.P. compléter ci-dessous:

ECDIS / SVCEI: Make / Fabricant: \_\_\_\_\_ Model: \_\_\_\_\_

Radar image interfaced / Image radar intégrée?: Yes / Oui: \_\_\_\_\_ No / Non: \_\_\_\_\_

Gyro interfaced with ECDIS / Gyro intégré avec SVCEI? Yes / Oui: \_\_\_\_\_ No / Non: \_\_\_\_\_

Permanent installation or in evaluation / Installation permanente ou en évaluation : \_\_\_\_\_

**This report can be sent the following ways / Ce rapport peut être acheminé selon les façons suivantes:**

- 1) Fax / Par télécopieur : (613) 998-8428  
Attention: Aids to Navigation / Aides à la navigation
  
- 2) Mail / Par la poste: Director, Navigation Systems Branch  
Department of Fisheries and Oceans  
200 Kent Street, Station 5130  
Ottawa, ON  
K1A 0E6  
  
Directeur, Direction des systèmes à la navigation maritimes  
Ministère des Pêches et Océans  
200, rue Kent, Station 5130  
Ottawa, ON  
K1A 0E6

# Canada

## Legend/Légende

- Position** : Position can be provided by latitude, longitude, bearing and distance, location of a buoy, etc.  
La position peut être donnée en latitude, longitude, relèvement et distance, emplacement de bouée, etc.
- KTS** : Wind speed in knots / Vitesse du vent en noeuds.
- N.M.** : Visibility in Nautical Miles / Visibilité en milles nautiques.
- Freq. kHz** : Frequency in kilohertz / Fréquence en kilohertz.
- SS** : Signal strength in decibel / Force de signal en décibel.
- SNR** : Signal to noise ratio in decibel / Rapport signal-bruit en décibel.
- DOP (dilution of precision)** : Measure of the geometrical «strength» of the GPS satellite configuration. The DOP is measured on a scale of 1 to 10 / Mesure de la «force» géométrique de la configuration satellite. Le DOP est mesuré sur une échelle de 1 à 10.
- SVCEI / ECDIS** : Electronic Chart Display and Information System / Système de Visualisation de Cartes.  
Electroniques et d'Information.

## ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS

### RENOUVELLEMENT / CHANGEMENTS À LA LISTE DES DESTINATAIRES

Chef, Avis aux navigateurs  
Aides à la navigation  
Direction générale des programmes maritimes  
Garde côtière canadienne  
Ministère des Pêches et Océans  
Ottawa, Ontario  
K1A 0E6

Téléphone (613) 990-3037  
Facsimilé (613) 998-8428  
Internet: <http://www.notmar.gc.ca>

**Je désire continuer de recevoir la version papier**

Prière d'indiquer l'édition que vous désirez recevoir.

**ÉDITION DE L'EST** (Inclus les zones de l'Arctique, de Terre-Neuve, des Maritimes, du Golfe et Fleuve Saint-Laurent et du Centre) \_\_\_\_\_

**ÉDITION DE L'OUEST** (Inclus les zones de l'Arctique et du Pacifique) \_\_\_\_\_

**AJOUTER** \_\_\_\_\_ **MODIFIER** \_\_\_\_\_ **RETIRER** \_\_\_\_\_ **QUANTITÉ** \_\_\_\_\_

ANCIENNE ADRESSE	
NOM	
ADRESSE	APP.
VILLE	CODE POSTAL
PROVINCE	PAYS
NOUVELLE ADRESSE	
NOM	
ADRESSE	APP.
VILLE	CODE POSTAL
PROVINCE	PAYS

*N<sup>o</sup> d'identification au-dessus de l'adresse sur l'étiquette*  
*ou*

*Joindre l'étiquette d'adresse à ce formulaire*

## INDEX

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS AU SUJET DES ANNEXES GRAPHIQUES DES CARTES MARINES SHC. ....	9
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS CONCERNANT LA CARTE 5179 ACHETÉE AVANT LA DATE DE CORRECTION DU 27 AOÛT 2004. ....	10
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS CONCERNANT LES CARTES IMPRIMÉES SUR DEMANDE (ISD) DU SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA. ....	9
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CORRECTIONS CUMULATIVES AUX CARTES. ....	10
SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - DATES DE L'ÉDITION COURANTE DES CARTES. ....	10
*1102 BAIE DE FUNDY - PORT MAITLAND - SIGNAL DE BRUME SUPPRIMÉ. ....	14
*1106 LAC ST-CLAIR - ENTRÉE DE LA RIVIÈRE AUX PUCES - FEU NOUVEAU. ....	16
*1114(P)NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-EST - BAIE LOWER JORDAN - FEUX D'ALIGNEMENT À ÊTRE SUPPRIMÉS. ....	15
*1115(P)NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-EST - BOUÉES À ÊTRE ENLEVÉES. ....	15
*1101 NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-EST - CRIQUE CRIPPLE - SIGNAL DE BRUME SUPPRIMÉ. ....	14
*1109(P)NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-EST - ÎLE SAUL - FEU À ÊTRE SUPPRIMÉ. ....	15
*1107(P)NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-OUEST - BARRE ROCHEUSE WESTERN WAY - FEU À ÊTRE SUPPRIMÉ. ....	15
*1108(P)NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-OUEST - ÎLE OUTER - FEU À ÊTRE SUPPRIMÉ. ....	14
*1105 NOUVELLE-ÉCOSSE - ÎLE DU CAP BRETON - HAVRE SYDNEY - SIGNAL DE BRUME SUPPRIMÉ. ....	6
*1116 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATION À L'ÉDITION ANNUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS 2004. ....	8
*1117 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATION À L'ÉDITION ANNUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS 2004. ....	11
*1112 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION. ....	11
*1110 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLÉTRONIQUES DE NAVIGATION NON ÉQUIVALENTES. ....	12
*1111 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES MARINES. ....	10
*1113 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES MATRICIELLES DE NAVIGATION. ....	11
*1103 TERRE-NEUVE - CÔTE DU LABRADOR - VEILLE DE LA FRÉQUENCE HF VOIE 407. ....	16
*1104 TERRE-NEUVE - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES AIDES À LA NAVIGATION. ....	16

## INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page
1223	2	4422	23		
1236	2	4437	23		
2025	2,14	4471	23		
2200	14	4497	23,24		
L/C 2228	14	4593	24		
2260	14	4821	2		
L/C 2282	14-16	4847	24		
2283	16-20	L/C 4850	24		
4000	20	4853	24		
4001	20	4905	24		
4003	21	4906	24		
4006	21	4911	25		
4013	21	L/C 4952	25		
4017	21	5030	2		
4023	21	5138	25		
4024	21	5300	25		
4098	21	5456	25		
4099	22	6240	2		
4117	22	6241	25		
4124	22	6248	26		
L/C 4230	22	6251	26		
4237	22	8007	26		
4241	22	8014	26		
L/C 4242	22	8015	26		
4243	22,23				
4266	23				
L/C 4320	23				
4367	23				
4385	23				
4386	2				
4396	2				

**PARTIE 2 – Édition 11/2004  
CORRECTIONS AUX CARTES**

**SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS CONCERNANT LES CARTES IMPRIMÉES SUR DEMANDE (ISD) DU SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA.**

Le Service hydrographique du Canada (SHC) fournit des cartes marines au public en vue de maintenir un niveau de service qui assure la sécurité de la navigation tout en maintenant les coûts à un niveau raisonnable. Un nombre de cartes papier du SHC sont maintenant imprimées à l'aide de la technologie d'impression sur demande (ISD). Les clients ont peut-être constaté des différences par rapport aux cartes lithographiques. Même si les cartes ISD ne sont pas aussi résistantes que les cartes lithographiques pour le moment, cette nouvelle technologie permet au SHC d'imprimer ses cartes plus efficacement tout en y ajoutant de nouveaux renseignements importants qui améliorent leur contenu. Le coût de production est aussi maintenu à un niveau raisonnable. La sécurité de la navigation n'est pas touchée si les cartes sont utilisées avec soin.

La technologie d'ISD permet au client d'avoir des cartes à jour sans correction manuelle ni annexe graphique. Elle garantit au client qu'une carte ne sera jamais épuisée. Par conséquent, le navigateur pourra toujours acheter une carte à jour. En cas d'urgence nationale, beaucoup de cartes pourraient être fournies en peu de temps. Ces avantages ont amélioré la sécurité maritime, la protection de l'environnement et la protection de la propriété commerciale.

Le SHC recommande à ses clients de manipuler les cartes ISD plus délicatement que les cartes lithographiques tout en évitant de renverser du liquide sur les cartes. Même si les cartes sont recouvertes d'un enduit, l'information essentielle (noir) devrait demeurer. Au moment de l'achat, la carte ISD sera à jour. Les cartes ISD sont également imprimées sur du papier plus blanc que le papier utilisé dans le passé et, par conséquent, les marques de crayon résiduelles peuvent être plus apparentes. Il importe donc de ne pas appuyer trop fort sur votre crayon. Selon les tests effectués par le SHC, les meilleurs résultats sont obtenus avec une gomme à effacer jaune de forme cubique (Indian gum eraser); celle-ci est aussi convenable aux cartes lithographiques.

Malgré les améliorations constantes faites par le SHC envers les processus d'impression et de distribution, vous pouvez vous attendre à ce que la qualité du papier demeure la même pour environ 2 ans. De plus, la technologie devrait s'améliorer et devenir moins dispendieuse dans les prochaines années. Éventuellement, le SHC pourra grâce aux cartes ISD explorer de nouveaux modèles d'entreprise avec le secteur privé. Par exemple, l'impression pourrait se faire chez les dépositaires au lieu de SHC.

Le SHC s'adapte aux nouvelles réalités et tient à assurer à ses clients qu'il utilise efficacement ses ressources pour diffuser l'information essentielle en matière de sécurité maritime. Nous vous remercions de votre compréhension durant cette période de transition. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web du SHC à [www.cartes.gc.ca](http://www.cartes.gc.ca)

**SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS AU SUJET DES ANNEXES GRAPHIQUES DES CARTES MARINES SHC.**

Le SHC offre des annexes graphiques en couleurs sur le Web. Un lien dans le site des *Avis aux navigateurs* mènera les clients aux annexes graphiques en couleurs. L'annexe graphique sera disponible en format HTML et PDF. La mise à disposition d'annexes graphiques en couleurs (rendus accessibles à tous par le Web) est une forme améliorée de mode de prestation diversifiée, en concordance avec les objectifs stratégiques du SHC.

Les annexes graphiques en couleurs Web sont mises gratuitement à disposition du navigateur. Étant donné la bonne qualité de la plupart des imprimantes, l'impression des annexes graphiques devrait être de bon niveau. Les annexes graphiques seront disponibles en temps réel et dans le monde entier. Ceci représente un réel progrès pour les clients qui n'auront plus à attendre que la publication de la version papier leur soit acheminée par la poste.

Avant, les annexes graphiques contenues dans les fascicules des *Avis aux navigateurs* (AN), étaient publiées en couleur, ou du moins en noir et magenta.

Les contraintes budgétaires auxquelles le SHC doit faire face ne lui permettent de ne fournir que des annexes graphiques en noir et blanc sur format papier.

Son niveau de service changera simultanément et il prévoit d'être attentif aux réactions du marché par rapport à cette innovation.

Le SHC répondra volontiers à vos commentaires sur ce nouveau service que vous pourrez faire parvenir à [shcinfo@dfo-mpo.gc.ca](mailto:shcinfo@dfo-mpo.gc.ca)

**PARTIE 2 – Édition 11/2004  
CORRECTIONS AUX CARTES**

**SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CORRECTIONS CUMULATIVES AUX CARTES.**

Le cumulatif des avis de corrections cartographiques est désormais accessible à <http://www.notmar.gc.ca/charts/index.php?lang=f>

**SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - DATES DE L'ÉDITION COURANTE DES CARTES.**

**ÉDITIONS DES CARTES**

Les trois termes définis ci-dessous sont utilisés pour indiquer le genre de publication.

**CARTE NOUVELLE - "NEWCHT"**

La première publication d'une carte marine canadienne couvrant une zone qui n'avait pas encore été représentée à l'échelle indiquée ou couvrant une zone différente de celle couverte par une carte existante.

**NOUVELLE ÉDITION - "NEWEDT"**

Nouvelle édition d'une carte existante, contenant des modifications essentielles pour la navigation en plus de celles signalées dans les Avis aux navigateurs, et annulant par conséquent les éditions en service.

**RÉIMPRESSION**

Un nouveau tirage de l'édition en vigueur d'une carte sur laquelle aucune modification importante pour la navigation n'a été incorporée à l'exception de celles diffusées préalablement dans les Avis aux navigateurs. Elle peut faire également l'objet de modifications provenant d'autres sources mais qui ne sont pas considérées comme essentielles à la navigation. Les tirages antérieurs de la même édition restent toujours en vigueur.

Les dates courantes d'édition des cartes peuvent maintenant être consultées à <http://www.chs-shc.dfo-mpo.gc.ca/pub/fr/products/core.cfm>

**SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - AVIS CONCERNANT LA CARTE 5179 ACHETÉE AVANT LA DATE DE CORRECTION DU 27 AOÛT 2004.**

Nous avons récemment découvert que la carte 5179 (Nouvelle édition en date du 10 octobre 2003), achetée avant la date de correction d' *Avis aux navigateurs* du 27 août 2004, présente des défauts de couleur.

Cette carte a été mise en circulation alors qu'elle comporte des zones d'étran bleues, alors que celles-ci auraient dû être indiquées en vert.

Le Service hydrographique remplacera ces cartes par une copie correcte. Pour obtenir le remplacement gratuit, vous êtes prié de présenter la coin de la carte qui comporte une date de correction antérieure à 2004-08-27.

Nous nous excusons pour tout inconvéient que vous auriez subi.

\*1111

**SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES MARINES**

CARTES	TITRE & MATIÈRES	ÉCHELLE	DATE D'ÉDITION	CAT#	PRIX
<b>Carte nouvelle</b>	Tous les avis temporaires et préliminaires touchant la version précédente de la carte suivante sont maintenant supprimés. Pour les avis toujours en vigueur, prière de consulter la partie 2 de cette édition.				
4821	White Bay and/et Notre Dame Bay	1:150000	23-AVR-2004	1	\$20.00
<b>Nouvelles éditions</b>	Tous les avis temporaires et préliminaires touchant la version précédente des cartes suivantes sont maintenant supprimés. Pour les avis toujours en vigueur, prière de consulter la partie 2 de cette édition.				
1223	Chenal Du Bic et les approches/and approaches	1:24000	23-JUIL-2004	1	\$20.00
1236	Pointe des Monts aux/to Escoumins	1:200000	23-JUIL-2004	1	\$20.00
2025	Bobcaygeon to Lake Simcoe / Bobcaygeon au Lake Simcoe	1:20000	23-AVR-2004	3	\$23.00
4386	St. Margaret's Bay	1:39416	16-JUIL-2004	1	\$20.00
4396	Annapolis Basin	1:24000	16-JUIL-2004	1	\$20.00
5030	Green Bay to/à Double Island	1:60000	16-JUIL-2004	1	\$20.00
6240	Red River/Rivière Rouge to/à Berens River	1:255994	16-JUIL-2004	3	\$20.00

**PARTIE 2 – Édition 11/2004  
CORRECTIONS AUX CARTES**

**\*1112 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION.**

**Note: (1) Les cartes électroniques de navigation sont disponibles  
seulement auprès de: Nautical International Inc.**

**B.P. Box 127, Station C  
St. John's, Terre-Neuve  
A1C 5H5  
Téléphone: 1-800-563-0634 ou 1-709-576-0634  
Télécopieur: 709-576-0636**

**(2) Pour de plus amples renseignements concernant les taux de licence,  
prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc.  
à l'adresse susmentionnée.**

<b>PRODUIT EN CIRCULATION</b>	
<b>NUMERO CEN S-57</b>	<b>TITRE DE LA CARTE</b>
CA473297	Midland to Giants Tomb
CA476080	Head Of/Fond De Placentia Bay - Continuation A
CA476081	Head Of/Fond De Placentia Bay - Continuation B
CA570195	Approaches to/Approches à Campbell River
CA570250	Duncan Bay
CA473025	Grindstone Island to/à Carleton Island
CA373054	Beaverstone Bay to/à Lonely Island and/et McGregor Bay
CA573231	Byng Inlet and Approaches
CA473275	Cardinal to/à Whaleback Shoal
CA476035	Passamaquoddy Bay and St. Croix River
CA376075	Bay Bulls to/à St. Mary's Bay
CA276138	Pointe Amour à/to Cape Whittle et/and Cape St. George
CA576211	Terrington Basin
CA476216	South Green Island to Ticolorak Island
CA476218	Ticolorak Island to Carrington Island
CA276241	Bay of Fundy (Inner Portion)
CA376248	East Point to Cape Bear
CA276800	Yarmouth to/à Halifax
CA579003	Port de Québec - Quai Irving à/to Courville
CA279037	Pointe des Monts aux/to Escoumins
CA579038	Godbout
CA579039	Forestville
CA579040	Matane
CA579041	Rimouski, Pointe au Père
CA479099	Chenal du Bic et les approches/and approaches
CA573002	Midland Harbour
CA473263	Midland to Giants Tombs Island

**\*1113 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES MATRICIELLES DE NAVIGATION.**

**Note: (1) Les cartes électroniques de navigation sont disponibles  
seulement auprès de: Nautical International Inc.**

**B.P. Box 127, Station C  
St. John's, Terre-Neuve  
A1C 5H5  
Téléphone: 1-800-563-0634 ou 1-709-576-0634  
Télécopieur: 709-576-0636**

**(2) Pour de plus amples renseignements concernant les taux de licence,  
prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc.  
à l'adresse susmentionnée.**

**PARTIE 2 – Édition 11/2004  
CORRECTIONS AUX CARTES**

CARTES	TITRE & MATIÈRES		
<b>Nouvelle édition</b>	Tous les avis temporaires et préliminaires touchant la version précédente de la carte suivante sont maintenant supprimés. Pour les avis toujours en vigueur, prière de consulter la partie 2 de cette édition.		
1220R/M	Baie des Sept-Iles	09-JANV-2004	Voir Note 2

**\*1110 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLÉTRONIQUES DE NAVIGATION NON ÉQUIVALENTES.**

**Les produits CÉN suivants ne sont pas les équivalents des éditions actuelles de leurs cartes papier correspondantes et ne devraient donc pas être utilisés à la place de ces dernières.**

PRODUITS NON-ÉQUIVALENTS		
NUMÉRO DE S-57	NUMÉRO DE CARTE PAPIER	NOM DE CARTE
CA176030	4001	Gulf of Maine to Strait of Belle Isle au Déroit de Belle Isle
CA176140	4003	Cape Breton to/à Cape Cod
CA176290	5001	Labrador Sea/Mer du Labrador
CA273095	2200	Lake Huron/Lac Huron
CA276090	4045	Sable Island Bank/Banc de l'île de Sable to/au St.Pierre Bank/Banc de Saint Pierre
CA276091	4047	St. Pierre Bank/Banc de Saint-Pierre to/au Whale Bank/Banc de la Baleine
CA276092	4017	Cape Race to/à Cape Freels
CA276101	4049	Grand Bank, Northern Portion Grand Banc, Partie Nord to/à Flemish Pass/Passe Flamande
CA276204	4013	Halifax to/à Sydney
CA276236	4520	Orange Bay to/à Cape Bonavista
CA276271	4022	Cabot Strait and approaches/Déroit de Cabot et les approches
CA276274	4016	Saint-Pierre to/à St. John's
CA276284	4015	Sydney to/à Saint-Pierre
CA276286	4023	Northumberland Strait/Déroit de Northumberland
CA276367	4255	Georges Bank/Banc de Georges - Eastern Portion/Partie Est
CA276477	8013	Flemish Cap/Bonnet Flamand
CA276800	4012	Yarmouth to/à Halifax
CA276801	4012	Yarmouth to/à Halifax
CA373052	2244	Alexander Passage to/à Beaverstone Bay
CA373067	2304	Oiseau Bay to/à Jackfish Bay
CA376014	4242	Cape Sable Island to/aux Tusket Islands
CA376015	4846	Motion Bay to/à Cape St Francis
CA376018	4243	Tusket Islands to/à Cape St. Marys
CA376045	4240	Liverpool Harbour to/à Lockeport Harbour
CA376047	4241	Lockeport to/à Cape Sable
CA376061	4227	Country Harbour to/au Ship Harbour
CA376062	4906	West Point à/to Baie de Tracadie
CA376072	4845	Lumley Cove
CA376075	4817	Bay Bulls to/à St. Mary's Bay
CA376083	4236	Taylors Head to/à Shut-in Island
CA376093	4367	Flint Island to/à Cape Smoky
CA376094	4020	Strait of Belle Isle/Déroit de Belle Isle
CA376106	4844	Cape Pine to/à Renew's Harbour
CA376109	4234	Country Island to/à Barren Island
CA376120	4847	Conception Bay

**PARTIE 2 – Édition 11/2004  
CORRECTIONS AUX CARTES**

<b>PRODUITS NON-EQUIVALENTS</b>		
<b>NUMÉRO DE S-57</b>	<b>NUMÉRO DE CARTE PAPIER</b>	<b>NOM DE CARTE</b>
CA376134	4911	Neguac Bay (Continuation A)
CA376135	4842	Cape Pine to/au Cape St. Mary's
CA376164	4625	Burin Penninsula to/à Saint-Pierre
CA376166	4626	Saint-Pierre and/et Miquelon (France)
CA376167	4363	Cape Smokey to/à St. Paul Island
CA376187	4486	Baie des Chaleurs / Chaleur Bay
CA376212	5143	Lake Melville
CA376219	5135	Approaches to/Approches à Hamilton Inlet
CA376230	4321	Cape Canso to Liscomb Island
CA376242	4462	St. George's Bay
CA376248	4403	East Point to/à Cape Bear
CA376289	4098	Sable Island/Ile de Sable
CA376295	4374	Red Point to/à Guyon Island
CA376303	4375	Guyon Island to/à Flint Island
CA376330	4340	Grand Manan
CA376340	4854	Catalina Harbour to/à Inner Gooseberry Islands
CA376355	5134	Approaches to/Approches à Cartwright
CA473252	2257	Clapperton Island to/à John Island
CA473274	2110	Long Point Bay
CA476006	4396	Annapolis Basin
CA476008	4396	Digby
CA476043	4210	Cape Sable to/à Pubnico Harbour
CA476048	4244	Wedgeport and Vicinity/et les abords
CA476089	4236	Ship Harbour and Approaches/et les approches
CA476105	4210	Pubnico Harbour (Northern Portion/partie nord) (Continuation A)
CA476125	4912	Miramichi
CA476126	4912	Miramichi River - Chatham to/à Newcastle (Continuation A)
CA476133	4911	Entrée à/ Entrance to Miramichi River
CA476168	4865	Approaches to/Approches à Lewisporte and/et Loon Bay
CA476179	4466	Hillsborough Bay
CA476190	4653	Bay of Islands
CA476202	4211	Cape Lahave to/à Liverpool Bay
CA476215	4728	Epinette Point to/à Terrington Basin
CA476221	4308	St. Peters Bay to/à Strait of Canso
CA476277	4307	Canso Harbour to/au Strait of Canso
CA476279	4530	Hamilton Sound, Eastern Portion / Partie est
CA476281	4306	Strait of Canso and/et Southern Approaches/et les approches sud
CA476285	4306	Canso Lock to St. Georges Bay/Ecluse de Canso à St. Georges Bay
CA476327	4596	Bay of Exploits Sheet/feuille II (Middle/centre)
CA476328	4597	Bay of Exploits Sheet/feuille III (South/sud)
CA476900	4839	Harbour Buffet
CA476901	4839	Head of/Fond de Placentia Bay
CA476902	4839	Sound Island
CA476903	4839	Head of/Fond de Placentia Bay
CA573003	2067	Hamilton Harbour
CA573149	2226	Parry Sound Harbour
CA573150	2294	Little Current and Approaches/et les approches

**PARTIE 2 – Édition 11/2004  
CORRECTIONS AUX CARTES**

PRODUITS NON-EQUIVALENTS		
NUMÉRO DE S-57	NUMÉRO DE CARTE PAPIER	NOM DE CARTE
CA576073	4845	Fermeuse Harbour
CA576114	4848	Long Pond
CA576118	4848	Holyrood (Marina)
CA576121	4847	Bell Island
CA576123	4847	Foxtrap
CA576144	4278	Maclvers Pt. to/à Little Narrows
CA576177	4460	Charlottetown Harbour
CA576200	4381	Chester Harbour
CA576211	4722	Terrington Basin
CA576222	4308	Petit-de-Gras Inlet
CA576225	4587	Mortier Bay
CA576226	4587	Fishery Products International Wharves/Quais
CA576268	4920	Quai / Wharf Belledune
CA576282	4306	Canso Lock
CA576283	4306	Point Tupper to/à Ship Point
CA576301	4617	Long Harbour, Erco Wharf/Quai
CA576342	4524	Botwood Harbour
CA576343	4524	Botwood Wharves
CA576372	4857	Lumsden Harbour
CA576386	4846	St. John's Harbour
CA676408	4849	Irving Oil Wharf/Quai

**\*1102 BAIE DE FUNDY - PORT MAITLAND - SIGNAL DE BRUME SUPPRIMÉ.**

Référence : L'Avis 509(P)/2004 est annulé.

(F2004-130)

**\*1101 NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-EST - CRIQUE CRIPPLE - SIGNAL DE BRUME SUPPRIMÉ.**

Référence : L'Avis 511(P)/2004 est annulé.

(F2004-125)

**\*1105 NOUVELLE-ÉCOSSE - ÎLE DU CAP BRETON - HAVRE SYDNEY - SIGNAL DE BRUME SUPPRIMÉ.**

Référence : L'Avis 1208(P)/2003 est annulé.

(G2004-159)

**\*1108(P) NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-OUEST - ÎLE OUTER - FEU À ÊTRE SUPPRIMÉ.**

Carte de référence : 4210

La Garde côtière canadienne suggère de supprimer en permanence l'aide à la navigation suivante:

Le feu de l'île Outer (L.F. 307) (43° 27' 23.2"N 65° 44' 36.2"W).

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis à David Carlson, Agent senior des Aides à la navigation, Garde côtière canadienne, B.P. 700, Saint-Jean, N.-B., E2L 4B3, Téléphone: (506) 636-4703. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

**PARTIE 2 – Édition 11/2004  
CORRECTIONS AUX CARTES**

(F2004-136)

**\*1107(P) NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-OUEST - BARRE ROCHEUSE WESTERN WAY - FEU À ÊTRE SUPPRIMÉ.**

Carte de référence : 4210

La Garde côtière canadienne suggère de supprimer en permanence l'aide à la navigation suivante:

Le feu de la barre rocheuse Western Way (L.F. 314) (43° 31' 41.2"N 65° 44' 59.6"W).

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis à David Carlson, Agent senior des Aides à la navigation, Garde côtière canadienne, B.P. 700, Saint-Jean, N.-B., E2L 4B3, Téléphone: (506) 636-4703. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(F2004-135)

**\*1109(P) NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-EST - ÎLE SAUL - FEU À ÊTRE SUPPRIMÉ.**

Carte de référence : 4385

La Garde côtière canadienne suggère de supprimer en permanence l'aide à la navigation suivante:

Le feu de l'île Saul (L.F. 493) (44° 28' 01.5"N 63° 46' 53.3"W).

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis à David Carlson, Agent senior des Aides à la navigation, Garde côtière canadienne, B.P. 700, Saint-Jean, N.-B., E2L 4B3, Téléphone: (506) 636-4703. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(F2004-140)

**\*1114(P) NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-EST – BAIE LOWER JORDAN – FEUX D'ALIGNEMENT À ÊTRE SUPPRIMÉS.**

Carte de référence : 4241

La Garde côtière canadienne suggère de supprimer en permanence les aides à la navigation suivantes:

Les feux d'alignement de la baie Lower Jordan (L.F. 366.5, 366.6) (43° 40' 51.5"N 65° 14' 15"W env.).

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis à David Carlson, Agent senior des Aides à la navigation, Garde côtière canadienne, B.P. 700, Saint-Jean, N.-B., E2L 4B3, Téléphone: (506) 636-4703. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(F2004-175,176)

**\*1115(P) NOUVELLE-ÉCOSSE, CÔTE SUD-EST - BOUÉES À ÊTRE ENLEVÉES.**

Carte de référence : 4240

La Garde côtière canadienne suggère de supprimer en permanence les aides à la navigation suivantes:

La bouée à sifflet lumineuse K38 de Lockeport (L.F. 382) (43° 36' 53.8"N 65° 01' 53.9"W).

La bouée à sifflet lumineuse U36 de Little Hope (L.F. 392) (43° 47' 21.5"N 64° 46' 50"W).

La bouée à espar verte KK53 de la roche Bull (43° 37' 56.5"N 65° 07' 28"W).

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis à David Carlson, Agent senior des Aides à la navigation, Garde côtière canadienne, B.P. 700, Saint-Jean, N.-B., E2L 4B3, Téléphone: (506) 636-4703. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et

**PARTIE 2 – Édition 11/2004  
CORRECTIONS AUX CARTES**

au bien public.

(F2004-172,173,174)

**\*1103 TERRE-NEUVE - CÔTE DU LABRADOR - VEILLE DE LA FRÉQUENCE HF VOIE 407.**

Référence : L'Avis publié dans la partie 1, Édition 10/2002 est annulé.

**\*1104 TERRE-NEUVE - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES AIDES À LA NAVIGATION.**

Référence : L'Avis publié dans la partie 1, Édition 10/2002 est annulé.

**\*1106 LAC ST-CLAIR - ENTRÉE DE LA RIVIÈRE AUX PUCES - FEU NOUVEAU.**

Ce renseignement s'applique à la carte des États-Unis 14850

Un feu privé FI G 4s 6m 4M (L.F. 710.5) a été établi par 42° 18' 12" N 82° 46' 40" W.

(B2004-052)

**\*1116 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATION À L'ÉDITION ANNUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS 2004.**

**Page: A5-1 remplacer l'Avis 5 par ce qui suit:**

**5 LIGNES DIRECTRICES AU SUJET DES ZONES FRÉQUENTÉES PAR LES MAMMIFÈRES MARINS**

Le ministère des Pêches et des Océans du Canada est responsable de la protection et de la conservation des mammifères marins.

La *Loi sur les pêches* interdit toute forme de harcèlement des cétacés, notamment les tentatives répétées en vue de poursuivre, de disperser ou de rassembler des baleines et toute négligence ou tout acte intentionnel répété visant à déranger leur comportement normal.

Quiconque enfreint le *Règlement sur les mammifères marins* commet une infraction et encourt une amende maximale de 500 000 \$ ainsi qu'une peine d'emprisonnement de vingt-quatre mois (Art. 78 de la Loi sur les pêches).

Le harcèlement des baleines a pour effet de modifier ou de perturber leur comportement et les force à s'éloigner de leur habitat durant les phases critiques de leurs cycles de reproduction annuelle et d'alimentation; de plus, il risque d'occasionner des blessures parmi ces animaux.

**Sommaire des lignes directrices**

- Abstenez-vous de chasser, de poursuivre, de diriger, de disperser, de rassembler ou d'encercler des baleines.
- Évitez tout changement soudain de vitesse ou de direction.
- Évitez de vous diriger directement vers une baleine.
- Dans les eaux connues pour être fréquentées par des baleines, soyez vigilant afin d'éviter toute collision avec ces dernières.
- Voyagez parallèlement aux baleines.
- Si des mammifères marins décident de s'approcher de vous, ne les chassez pas et soyez vigilant s'ils semblent approuvés. Tenez-vous loin de leurs nageoires caudales.
- Si vous vous trouvez à bord d'un voilier possédant un moteur auxiliaire, laissez le moteur au ralenti ou faite fonctionner votre échousondeur pour signaler votre présence.
- S'il vous est impossible de contourner une baleine ou un troupeau de baleines, ralentissez immédiatement et attendez d'être à plus de 400m des animaux pour reprendre de la vitesse.

**PARTIE 2 – Édition 11/2004  
CORRECTIONS AUX CARTES**

**Réserves naturelles de baleines de la côte est**

Les informations et lignes directrices suivantes visent à aider les navigateurs à ne pas déranger les mammifères marins (baleines, marsouins et dauphins).

**Première réserve naturelle de baleines : Le bassin de Grand Manan**

Coordonnées : N.-O. 44°45'N, 66°35'W  
N.-E. 44°45'N, 66°18'W  
S.-O. 44°30'N, 66°35'W  
S.-E. 44°30'N, 66°18'W

Espèce : Baleine noire

Situation : Menacée

Menaces : Collision avec des bateaux, emprisonnement dans des engins de pêche.

Caractéristiques : Souffle en V, absence de nageoire dorsale, nageoires caudales très échancrées, callosités (sur la tête).

Lignes directrices (en vigueur de juillet à novembre)

1. Évitez le secteur si possible. Toutefois, compte tenu du chevauchement d'une bonne partie de l'habitat avec la principale route de navigation pour Saint John, cela peut s'avérer difficile.
2. Réduisez la vitesse de votre bateau, mettez en poste une vigie et manœuvrez autour des aires d'activité des mammifères marins.
3. Rendez compte de toute observation ou collision au ministère des Pêches et des Océans, par l'entremise de n'importe quel centre de Services de communications et de trafic maritime (SCTM), ou par télécopie au (902) 426-2698.

**Deuxième réserve naturelle de baleines : Le bassin de Roseway**

Coordonnées : N.-O. 43°05'N, 65°40'W  
N.-E. 43°05'N, 65°03'W  
S.-O. 42°45'N, 65°40'W  
S.-E. 42°45'N, 65°03'W

Espèce: Baleine noire

Situation: Menacée

Menace: Collision avec les bateaux

Caractéristiques: Souffle en V, absence de nageoire dorsale, nageoires caudales très échancrées, callosités (sur la tête).

Lignes directrices (en vigueur de juillet à novembre)

1. Évitez le secteur si possible. Celui-ci peut facilement être contourné.
2. S'il vous faut obligatoirement traverser le secteur, mettez en poste une vigie et manœuvrez autour des aires d'activité des mammifères marins.
3. Rendez compte de toute observation ou collision au ministère des Pêches et des Océans, par l'entremise de n'importe quel centre de Services de communications et de trafic maritime (SCTM), ou par télécopie au (902) 426-2698.

Autorité : Ministère des Pêches et des Océans

[AVIS 1116 CI-JOINT](#)

**PARTIE 2 – Édition 11/2004  
CORRECTIONS AUX CARTES**

**\*1117 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATION À L'ÉDITION ANNUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS 2004.**

**Insérer l'Avis 5A.**

**5 A LIGNES DIRECTRICES GÉNÉRALES CONCERNANT LES ZONES DE PROTECTION MARINE**

La *Loi sur les océans* confère au ministère fédéral des Pêches et des Océans le pouvoir de prendre un règlement pour désigner des zones de protection marine (ZPM), dans le but de conserver et de protéger :

- a) des ressources halieutiques, commerciales ou autres, et leur habitat;
- b) des espèces en voie de disparition et des espèces menacées, et leur habitat;
- c) des habitats uniques;
- d) des espaces marins riches en biodiversité ou en productivité biologique;
- e) d'autres ressources ou habitats marins, pour la réalisation du mandat du ministre des Pêches et des Océans.

Les règlements fédéraux sur les zones de protection marine prévoient des interdictions et des restrictions visant les activités qui se déroulent dans une zone de protection marine ou alentour de celle-ci. Ces interdictions et restrictions varient selon les exigences particulières associées à la conservation et à la protection de chacune de ces zones.

Toute personne qui contrevient aux règlements fédéraux sur les zones de protection marine commet une infraction et encourt une amende maximale de 500 000 \$ (*Loi sur les océans*, art. 37). Elle s'expose aussi à d'autres peines en vertu d'autres lois et règlements fédéraux applicables.

**Zones de protection marine dans l'est du Canada**

On trouvera ci-après des renseignements sur les secteurs désignés zones de protection marine en vertu de la *Loi sur les océans* dans l'est du Canada.

**La zone de protection marine du Gully**

La zone de protection marine du Gully a été désignée le 7 mai 2004, en vertu de la *Loi sur les océans*. Le texte intégral du règlement portant désignation de cette zone figure dans la *Gazette du Canada, Partie II, Vol. 138, N°10, 663-668*. (<http://canadagazette.gc.ca>)

**Coordonnées**

L'écosystème du Gully se compose d'un canyon profond situé sur le rebord de la plate-forme Scotian près de l'île de Sable. La zone de protection marine du Gully est délimitée par des courbes loxodromiques reliant les coordonnées géographiques suivantes [Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83)/Système géodésique mondial (WGS-84)].

Point	Latitude nord	Longitude ouest
1	44° 13'	59° 06'
2	43° 47'	58° 35'
3	43° 35'	58° 35'
4	43° 35'	59° 08'
5	43° 55'	59° 08'
6	44° 06'	59° 20'

La zone de protection marine du Gully figure sur le diagramme ci-inclus.

**Exigences réglementaires applicables au passage des navires**

Le *Règlement sur la zone de protection marine du Gully* interdit toute activité qui a pour effet de perturber, d'endommager, de détruire ou d'enlever des organismes marins vivants ou une partie de leur habitat dans la zone de protection marine ou à proximité de celle-ci. Ce règlement interdit aussi le dépôt, le rejet ou l'immersion de substances susceptibles d'avoir de tels effets nuisibles sur la zone de protection marine.

Le règlement permet l'exercice des droits internationaux de navigation dans la zone de protection marine à longueur d'année. Les navires doivent se conformer à toutes les dispositions pertinentes de la *Loi sur la marine*

**PARTIE 2 – Édition 11/2004**  
**CORRECTIONS AUX CARTES**

*marchande du Canada* et à toutes les exigences pertinentes de l'Organisation maritime internationale. Les navires qui ne se conforment pas à ces dispositions et exigences enfreignent le règlement sur la zone de protection marine et s'exposent aussi à des peines en vertu de la *Loi sur les océans*.

Les navires doivent signaler tous les accidents ou incidents à la Garde côtière canadienne, dans les deux (2) heures où ils surviennent ou sont découverts, par l'entremise du Centre des services de communication et de trafic maritimes (SCTM).

**Lignes directrices opérationnelles pour le passage des navires (à longueur d'année)**

Il convient de suivre les lignes directrices suivantes pour sauvegarder la zone de protection marine et se conformer aux exigences réglementaires régissant le passage des navires.

**Protection des mammifères marins:** Tous les mammifères marins sont protégés dans la zone de protection marine. Cette protection vise tout particulièrement la baleine à bec commune, le rorqual bleu et la baleine noire de l'Atlantique Nord. Les principales menaces associées à la navigation sont les perturbations acoustiques et les collisions avec des navires. La protection des mammifères marins nécessite que les navires se conforment aux mesures suivantes:

1. Les navires devraient si possible éviter de passer dans la zone. C'est là le meilleur moyen d'éliminer ou de réduire les perturbations acoustiques et les risques de collision avec des mammifères marins.
2. Si le passage dans la zone est inévitable, les navires devront traverser celle-ci à une vitesse réduite prudente et mettre en poste une vigie pour accroître les possibilités de voir et d'éviter les mammifères marins. Il faudra faire preuve d'une plus grande prudence par visibilité réduite, par exemple en cas de pluie ou de brouillard, par mer agitée ou la nuit. Il faut savoir que les mammifères marins se déplacent souvent en petits groupes, dispersés sur une superficie de plusieurs milles.
3. Lorsqu'ils manœuvrent dans des eaux où évoluent des mammifères marins, les navires doivent procéder comme suit:
  - Éviter tout changement soudain de vitesse ou de direction.
  - Éviter de se diriger tout droit sur les mammifères marins.
  - Se déplacer parallèlement aux mammifères marins.
  - S'il n'est pas possible de contourner les mammifères marins, ralentir et attendre que les animaux soient à une distance de plus 400 mètres (0.215 mille marin) avant de reprendre de la vitesse.
  - Dans le cas d'un voilier muni d'un moteur auxiliaire, laisser le moteur au ralenti ou utiliser l'échosondeur pour signaler sa présence.
4. Les navires doivent se conformer à toutes les dispositions pertinentes du *Règlement sur les mammifères marins*, découlant de la *Loi sur les pêches*. Ils trouveront de plus amples précisions dans les **Lignes directrices au sujet des zones fréquentées par les mammifères marins**.
5. Les navires doivent signaler toute collision avec des mammifères marins, empêtrements, tout cas de mammifère marin échoué ou en détresse ou tout autre incident à la Garde côtière canadienne, par l'entremise du Centre des services de communication et de trafic maritimes (SCTM). Si possible, ils rendront compte aussi de toute observation de baleine à bec commune, de rorqual bleu ou de baleine noire de l'Atlantique Nord.

**Prévention de la pollution:** Les règlements sur les zones de protection marine visent les activités qui peuvent nuire au milieu marin. Les navires doivent prendre les mesures suivantes pour protéger la qualité du milieu marin:

1. Ils doivent éviter tout rejet, y compris de leurs eaux de ballast, dans la zone de protection marine. Il conviendrait aussi qu'ils évitent de tels rejets dans un rayon minimal de 50 kilomètres (27 milles marins) de la zone de protection marine.
2. Les navires doivent signaler tout cas d'observation ou incident de pollution à la Direction générale de la sécurité maritime de Transports Canada, par l'entremise de n'importe quel Centre des SCTM de la Garde côtière canadienne.

Autorité: Ministère des Pêches et des Océans (MPO)

**PARTIE 2 – Édition 11/2004  
CORRECTIONS AUX CARTES**

**2025 - Cameron Lake- Feuille 1 - Nouvelle édition - 23-AVR-2004 - NAD 1983**

12-NOV-2004

Porter une balise de jour de tribord, marquée N20

44°32'17.9"N 078°44'38.4"W  
(B2004-049) MPO(6602064-02)

**2200 - Lake Huron/Lac Huron - Nouvelle édition - 05-JUIL-2002 - NAD 1983**

12-NOV-2004

Modifier la légende FI G 6s 25m 16M pour lire FI G 6s 25m 18M vis-à-vis le feu

LN/D. 04-JUIN-2004  
43°00'23.0"N 082°25'21.0"W  
MPO(6602068-01)

**L/C2228 - Lake Huron/Lac Huron (Southern Portion/Partie sud) - Feuille 1 - Carte nouvelle- 16-FEV-1990 - NAD 1983**

12-NOV-2004

Modifier la légende FI G 6s 25m 16M pour lire FI G 6s 25m 18M vis-à-vis le feu

LN/D. 04-JUIN-2004  
43°00'23.0"N 082°25'21.0"W  
MPO(6602068-01)

Porter une bouée cylindrique de bâbord lumineuse verte, FI G, marquée 3

43°44'00.0"N 082°35'18.0"W  
MPO(6602070-01)

**2260 - Sarnia to/à Bayfield - Nouvelle édition - 05-FEV-1999 - NAD 1983**

12-NOV-2004

Modifier la légende FI G 6s 25m 16M pour lire FI G 6s 25m 18M vis-à-vis le feu

LN/D. 13-JUIN-2003  
43°00'23.0"N 082°25'21.0"W  
MPO(6602068-01)

**L/C2282 - Owen Sound to/à Cabot Head - Nouvelle édition - 07-JUIN-1996 - NAD 1983**

19-NOV-2004

Porter une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée TMA

Par cette annonce, une partie (P) de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée.  
Consulter la référence MPO 6601627-01 figurant dans cette édition.

LN/D. 06-FEV -2004  
44°43'16.7"N 080°46'13.4"W  
MPO(6602080-01)

Porter une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée TMC

Par cette annonce, une partie (P) de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée.  
Consulter la référence MPO 6601628-01 figurant dans cette édition.

44°44'12.8"N 080°46'18.8"W  
MPO(6602080-02)

Porter une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée TME

Par cette annonce, une partie (P) de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée.  
Consulter la référence MPO 6601629-01 figurant dans cette édition.

44°44'40.2"N 080°45'36.4"W  
MPO(6602080-03)

Porter une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée TMF

Par cette annonce, une partie (P) de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée.  
Consulter la référence MPO 6601630-01 figurant dans cette édition.

44°44'40.2"N 080°44'50.3"W  
MPO(6602080-04)

Porter une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée TMG

Par cette annonce, une partie (P) de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée.  
Consulter la référence MPO 6601631-01 figurant dans cette édition.

44°44'40.2"N 080°44'04.9"W  
MPO(6602080-05)

Porter une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée TMB

Par cette annonce, une partie (P) de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée.  
Consulter la référence MPO 6601633-01 figurant dans cette édition.

44°43'39.1"N 080°46'15.5"W  
MPO(6602080-06)

**PARTIE 2 – Édition 11/2004  
CORRECTIONS AUX CARTES**

Porter	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée TMH Par cette annonce, une partie (P) de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée. Consulter la référence MPO 6601634-01 figurant dans cette édition.	44°44'40.2"N 080°43'22.4"W  <i>MPO(6602080-07)</i>
Porter	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée TMI Par cette annonce, une partie (P) de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée. Consulter la référence MPO 6601635-01 figurant dans cette édition.	44°44'39.8"N 080°42'34.9"W  <i>MPO(6602080-08)</i>
Porter	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée TMJ Par cette annonce, une partie (P) de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée. Consulter la référence MPO 6601636-01 figurant dans cette édition.	44°44'40.2"N 080°41'49.6"W  <i>MPO(6602080-09)</i>
Porter	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée TML Par cette annonce, une partie (P) de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée. Consulter la référence MPO 6601637-01 figurant dans cette édition.	44°44'40.2"N 080°40'18.1"W  <i>MPO(6602080-10)</i>
Porter	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée TMM Par cette annonce, une partie (P) de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée. Consulter la référence MPO 6601638-01 figurant dans cette édition.	44°44'40.2"N 080°39'31.7"W  <i>MPO(6602080-11)</i>
Porter	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée TMN Par cette annonce, une partie (P) de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée. Consulter la référence MPO 6601639-01 figurant dans cette édition.	44°44'35.5"N 080°38'47.8"W  <i>MPO(6602080-12)</i>
Porter	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée TMO Par cette annonce, une partie (P) de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée. Consulter la référence MPO 6601640-01 figurant dans cette édition.	44°44'29.8"N 080°37'59.5"W  <i>MPO(6602080-13)</i>
26-NOV-2004		LNM/D. 19-NOV-2004
ANNULE	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée "TMA" Cette partie de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée par un nouvel avis permanent. Consulter la référence MPO 6602080-01 figurant dans cette édition.	44°43'16.7"N 080°46'13.4"W  <i>(D2001-056) MPO(6601627-01)</i>
ANNULE	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée "TMC" Cette partie de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée par un nouvel avis permanent. Consulter la référence MPO 6602080-02 figurant dans cette édition.	44°44'12.8"N 080°46'18.8"W  <i>(D2001-058) MPO(6601628-01)</i>
ANNULE	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée "TME" Cette partie de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée par un nouvel avis permanent. Consulter la référence MPO 6602080-03 figurant dans cette édition.	44°44'40.2"N 080°45'36.4"W  <i>(D2001-060) MPO(6601629-01)</i>
ANNULE	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée "TMF" Cette partie de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée par un nouvel avis permanent. Consulter la référence MPO 6602080-04 figurant dans cette édition.	44°44'40.2"N 080°44'50.3"W  <i>(D2001-061) MPO(6601630-01)</i>

**PARTIE 2 – Édition 11/2004  
CORRECTIONS AUX CARTES**

ANNULE	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée "TMG"  Cette partie de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée par un nouvel avis permanent. Consulter la référence MPO 6602080-05 figurant dans cette édition.	44°44'40.2"N 080°44'04.9"W   (D2001-062) MPO(6601631-01)
ANNULE	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée "TMB"  Cette partie de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée par un nouvel avis permanent. Consulter la référence MPO 6602080-06 figurant dans cette édition.	44°43'39.1"N 080°46'15.5"W   (D2001-057) MPO(6601633-01)
ANNULE	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée "TMH"  Cette partie de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée par un nouvel avis permanent. Consulter la référence MPO 6602080-07 figurant dans cette édition.	44°44'40.2"N 080°43'22.4"W   (D2001-063) MPO(6601634-01)
ANNULE	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée "TMI"  Cette partie de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée par un nouvel avis permanent. Consulter la référence MPO 6602080-08 figurant dans cette édition.	44°44'39.8"N 080°42'34.9"W   (D2001-064) MPO(6601635-01)
ANNULE	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée "TMJ"  Cette partie de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée par un nouvel avis permanent. Consulter la référence MPO 6602080-09 figurant dans cette édition.	44°44'40.2"N 080°41'49.6"W   (D2001-065) MPO(6601636-01)
ANNULE	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée "TML"  Cette partie de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée par un nouvel avis permanent. Consulter la référence MPO 6602080-10 figurant dans cette édition.	44°44'40.2"N 080°40'18.1"W   (D2001-067) MPO(6601637-01)
ANNULE	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée "TMM"  Cette partie de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée par un nouvel avis permanent. Consulter la référence MPO 6602080-11 figurant dans cette édition.	44°44'40.2"N 080°39'31.7"W   (D2001-068) MPO(6601638-01)
ANNULE	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée "TMN"  Cette partie de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée par un nouvel avis permanent. Consulter la référence MPO 6602080-12 figurant dans cette édition.	44°44'35.5"N 080°38'47.8"W   (D2001-069) MPO(6601639-01)
ANNULE	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée "TMO"  Cette partie de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée par un nouvel avis permanent. Consulter la référence MPO 6602080-13 figurant dans cette édition.	44°44'29.8"N 080°37'59.5"W   (D2001-070) MPO(6601640-01)

**2283 - Owen Sound to/à Giants Tomb Island - Feuille 1 - Carte nouvelle - 30-JUIL-1999 - NAD 1983**

19-NOV-2004		LNM/D. 06-AOÛT-2004
Porter	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée TMA  Par cette annonce, une partie (P) de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée. Consulter la référence MPO 6601627-01 figurant dans cette édition.	44°43'16.7"N 080°46'13.4"W   MPO(6602080-01)

**PARTIE 2 – Édition 11/2004  
CORRECTIONS AUX CARTES**

Porter	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée TMC Par cette annonce, une partie (P) de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée. Consulter la référence MPO 6601628-01 figurant dans cette édition.	44°44'12.8"N 080°46'18.8"W
		<i>MPO(6602080-02)</i>
Porter	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée TME Par cette annonce, une partie (P) de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée. Consulter la référence MPO 6601629-01 figurant dans cette édition.	44°44'40.2"N 080°45'36.4"W
		<i>MPO(6602080-03)</i>
Porter	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée TMF Par cette annonce, une partie (P) de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée. Consulter la référence MPO 6601630-01 figurant dans cette édition.	44°44'40.2"N 080°44'50.3"W
		<i>MPO(6602080-04)</i>
Porter	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée TMG Par cette annonce, une partie (P) de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée. Consulter la référence MPO 6601631-01 figurant dans cette édition.	44°44'40.2"N 080°44'04.9"W
		<i>MPO(6602080-05)</i>
Porter	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée TMB Par cette annonce, une partie (P) de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée. Consulter la référence MPO 6601633-01 figurant dans cette édition.	44°43'39.1"N 080°46'15.5"W
		<i>MPO(6602080-06)</i>
Porter	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée TMH Par cette annonce, une partie (P) de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée. Consulter la référence MPO 6601634-01 figurant dans cette édition.	44°44'40.2"N 080°43'22.4"W
		<i>MPO(6602080-07)</i>
Porter	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée TMI Par cette annonce, une partie (P) de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée. Consulter la référence MPO 6601635-01 figurant dans cette édition.	44°44'39.8"N 080°42'34.9"W
		<i>MPO(6602080-08)</i>
Porter	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée TMJ Par cette annonce, une partie (P) de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée. Consulter la référence MPO 6601636-01 figurant dans cette édition.	44°44'40.2"N 080°41'49.6"W
		<i>MPO(6602080-09)</i>
Porter	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée TML Par cette annonce, une partie (P) de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée. Consulter la référence MPO 6601637-01 figurant dans cette édition.	44°44'40.2"N 080°40'18.1"W
		<i>MPO(6602080-10)</i>
Porter	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée TMM Par cette annonce, une partie (P) de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée. Consulter la référence MPO 6601638-01 figurant dans cette édition.	44°44'40.2"N 080°39'31.7"W
		<i>MPO(6602080-11)</i>
Porter	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée TMN Par cette annonce, une partie (P) de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée. Consulter la référence MPO 6601639-01 figurant dans cette édition.	44°44'35.5"N 080°38'47.8"W
		<i>MPO(6602080-12)</i>
Porter	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée TMO Par cette annonce, une partie (P) de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée. Consulter la référence MPO 6601640-01 figurant dans cette édition.	44°44'29.8"N 080°37'59.5"W

**PARTIE 2 – Édition 11/2004  
CORRECTIONS AUX CARTES**

Porter	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée TMQ Par cette annonce, une partie (P) de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée. Consulter la référence MPO 6601641-01 figurant dans cette édition.	MPO(6602080-13) 44°44'00.2"N 080°36'52.9"W
		<i>MPO(6602080-14)</i>
Porter	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée TMR Par cette annonce, une partie (P) de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée. Consulter la référence MPO 6601642-01 figurant dans cette édition.	44°43'37.2"N 080°36'29.5"W
		<i>MPO(6602080-15)</i>
Porter	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée TMS Par cette annonce, une partie (P) de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée. Consulter la référence MPO 6601643-01 figurant dans cette édition.	44°43'13.4"N 080°36'07.2"W
		<i>MPO(6602080-16)</i>
Porter	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée TMU Par cette annonce, une partie (P) de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée. Consulter la référence MPO 6601644-01 figurant dans cette édition.	44°42'16.9"N 080°35'40.9"W
		<i>MPO(6602080-17)</i>
Porter	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée TMV Par cette annonce, une partie (P) de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée. Consulter la référence MPO 6601645-01 figurant dans cette édition.	44°41'43.4"N 080°35'37.7"W
		<i>MPO(6602080-18)</i>
Porter	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée TMX Par cette annonce, une partie (P) de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée. Consulter la référence MPO 6601646-01 figurant dans cette édition.	44°40'47.3"N 080°36'10.8"W
		<i>MPO(6602080-19)</i>
Porter	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée TMY Par cette annonce, une partie (P) de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée. Consulter la référence MPO 6601647-01 figurant dans cette édition.	44°40'22.4"N 080°36'46.8"W
		<i>MPO(6602080-20)</i>
26-NOV-2004		LNM/D. 19-NOV-2004
ANNULE	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée "TMA"  Cette partie de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée par un nouvel avis permanent. Consulter la référence MPO 6602080-01 figurant dans cette édition.	44°43'16.7"N 080°46'13.4"W
		<i>(D2001-056) MPO(6601627-01)</i>
ANNULE	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée "TMC"  Cette partie de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée par un nouvel avis permanent. Consulter la référence MPO 6602080-02 figurant dans cette édition.	44°44'12.8"N 080°46'18.8"W
		<i>(D2001-058) MPO(6601628-01)</i>
ANNULE	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée "TME"  Cette partie de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée par un nouvel avis permanent. Consulter la référence MPO 6602080-03 figurant dans cette édition.	44°44'40.2"N 080°45'36.4"W
		<i>(D2001-060) MPO(6601629-01)</i>
ANNULE	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée "TMF"  Cette partie de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée par un nouvel avis permanent. Consulter la référence MPO 6602080-04 figurant dans cette édition.	44°44'40.2"N 080°44'50.3"W
		<i>(D2001-061) MPO(6601630-01)</i>

**PARTIE 2 – Édition 11/2004  
CORRECTIONS AUX CARTES**

ANNULE	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée "TMG"  Cette partie de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée par un nouvel avis permanent. Consulter la référence MPO 6602080-05 figurant dans cette édition.	44°44'40.2"N 080°44'04.9"W  (D2001-062) MPO(6601631-01)
ANNULE	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée "TMB"  Cette partie de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée par un nouvel avis permanent. Consulter la référence MPO 6602080-06 figurant dans cette édition.	44°43'39.1"N 080°46'15.5"W  (D2001-057) MPO(6601633-01)
ANNULE	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée "TMH"  Cette partie de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée par un nouvel avis permanent. Consulter la référence MPO 6602080-07 figurant dans cette édition.	44°44'40.2"N 080°43'22.4"W  (D2001-063) MPO(6601634-01)
ANNULE	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée "TMI"  Cette partie de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée par un nouvel avis permanent. Consulter la référence MPO 6602080-08 figurant dans cette édition.	44°44'39.8"N 080°42'34.9"W  (D2001-064) MPO(6601635-01)
ANNULE	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée "TMJ"  Cette partie de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée par un nouvel avis permanent. Consulter la référence MPO 6602080-09 figurant dans cette édition.	44°44'40.2"N 080°41'49.6"W  (D2001-065) MPO(6601636-01)
ANNULE	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée "TML"  Cette partie de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée par un nouvel avis permanent. Consulter la référence MPO 6602080-10 figurant dans cette édition.	44°44'40.2"N 080°40'18.1"W  (D2001-067) MPO(6601637-01)
ANNULE	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée "TMM"  Cette partie de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée par un nouvel avis permanent. Consulter la référence MPO 6602080-11 figurant dans cette édition.	44°44'40.2"N 080°39'31.7"W  (D2001-068) MPO(6601638-01)
ANNULE	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée "TMN"  Cette partie de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée par un nouvel avis permanent. Consulter la référence MPO 6602080-12 figurant dans cette édition.	44°44'35.5"N 080°38'47.8"W  (D2001-069) MPO(6601639-01)
ANNULE	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée "TMO"  Cette partie de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée par un nouvel avis permanent. Consulter la référence MPO 6602080-13 figurant dans cette édition.	44°44'29.8"N 080°37'59.5"W  (D2001-070) MPO(6601640-01)
ANNULE	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée "TMQ"  Cette partie de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée par un nouvel avis permanent. Consulter la référence MPO 6602080-14 figurant dans cette édition.	44°44'00.2"N 080°36'52.9"W  (D2001-072) MPO(6601641-01)

**PARTIE 2 – Édition 11/2004  
CORRECTIONS AUX CARTES**

ANNULE	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée "TMR" Cette partie de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée par un nouvel avis permanent. Consulter la référence MPO 6602080-15 figurant dans cette édition.	44°43'37.2"N 080°36'29.5"W  (D2001-077) MPO(6601642-01)
ANNULE	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée "TMS" Cette partie de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée par un nouvel avis permanent. Consulter la référence MPO 6602080-16 figurant dans cette édition.	44°43'13.4"N 080°36'07.2"W  (D2001-078) MPO(6601643-01)
ANNULE	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée "TMU" Cette partie de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée par un nouvel avis permanent. Consulter la référence MPO 6602080-17 figurant dans cette édition.	44°42'16.9"N 080°35'40.9"W  (D2001-079) MPO(6601644-01)
ANNULE	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée "TMV" Cette partie de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée par un nouvel avis permanent. Consulter la référence MPO 6602080-18 figurant dans cette édition.	44°41'43.4"N 080°35'37.7"W  (D2001-080) MPO(6601645-01)
ANNULE	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée "TMX" Cette partie de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée par un nouvel avis permanent. Consulter la référence MPO 6602080-19 figurant dans cette édition.	44°40'47.3"N 080°36'10.8"W  (D2001-081) MPO(6601646-01)
ANNULE	une bouée à espar d'avertissement, jaune, marquée "TMY" Cette partie de l'Avis 07-SEP-2001 est annulée par un nouvel avis permanent. Consulter la référence MPO 6602080-20 figurant dans cette édition.	44°40'22.4"N 080°36'46.8"W  (D2001-084) MPO(6601647-01)

**4000 - Gulf of Maine to/à Baffin Bay / Baie de Baffin - Nouvelle édition - 25-JUIL-2003 - NAD 1983**

26-NOV-2004		LNMD. 01-OCT-2004
Porter	une plate-forme de production et la légende "Alma"	43°35'47.2"N 060°41'19.3"W MPO(6300633-02)
Porter	un feu	43°35'47.2"N 060°41'19.3"W MPO(6300633-03)

**4001 - Gulf of Maine to/à Strait of Belle Isle including/y compris Gulf of St.Lawrence/Golfe Saint-Laurent - Nouvelle édition - 14-DEC-1984 - NAD 1927**

05-NOV-2004		LNMD. 01-OCT-2004
ANNULE	un appareil scientifique submergé. Appareil scientifique submergé enlevé. L'Avis 678(T)/94 est maintenant annulé.	49°22'39.0"N 051°22'12.0"W  MPO(6011794-01)

**4001 - Gulf of Maine to Strait of Belle Isle au Déroit de Belle Isle- Nouvelle édition - 01-DEC-1995 - NAD 1983**

26-NOV-2004		LNMD. 01-OCT-2004
Porter	une plate-forme de production	43°35'47.2"N 060°40'00.0"W MPO(6300633-02)
Porter	un feu	43°35'47.2"N 060°40'00.0"W

**PARTIE 2 – Édition 11/2004  
CORRECTIONS AUX CARTES**

		<i>MPO(6300633-03)</i>
<b>4003 - Cape Breton to/à Cape Cod - Nouvelle édition - 21-MARS-2003 - NAD 1983</b>		
26-NOV-2004		LNM/D. 01-OCT-2004
Porter	un pipeline, Gas/Gaz	joignant 43°35'48.7"N 060°41'20.8"W 43°39'29.6"N 060°35'53.8"W 43°48'31.2"N 060°17'31.6"W et 43°53'28.9"N 060°12'05.7"W
		<i>MPO(6300633-01)</i>
Porter	une plate-forme de production et la légende "Alma"	43°35'47.2"N 060°41'19.3"W <i>MPO(6300633-02)</i>
Porter	un feu Mo(U) 13M	43°35'47.2"N 060°41'19.3"W <i>MPO(6300633-03)</i>
<b>4006 - Newfoundland and Labrador/Terre-Neuve-et-Labrador to Bermuda / aux Bermuda - Nouvelle édition - 08-AOÛT-2003 - NAD 1983</b>		
26-NOV-2004		LNM/D. 01-OCT-2004
Porter	une plate-forme de production et la légende "Alma"	43°38'30.0"N 060°41'19.3"W <i>MPO(6300633-02)</i>
Porter	un feu	43°38'30.0"N 060°41'19.3"W <i>MPO(6300633-03)</i>
<b>4013 - Halifax to/à Sydney - Nouvelle édition - 06-SEPT-2002 - NAD 1983</b>		
26-NOV-2004		LNM/D. 01-OCT-2004
Porter	un pipeline, Gas/Gaz	entre 43°52'00.2"N 060°13'24.6"W et 43°53'28.9"N 060°12'05.7"W <i>MPO(6300633-01)</i>
<b>4017 - Cape Race to/à Cape Freels - Nouvelle édition - 07-MARS-2003 - NAD 1983</b>		
05-NOV-2004		LNM/D. 30-JUIL-2004
ANNULER	un appareil scientifique submergé. Appareil scientifique submergé enlevé. L'Avis 678(T)/94 est maintenant annulé.	49°22'39.0"N 051°22'12.0"W <i>MPO(6011794-01)</i>
Porter	une bouée charpente, cardinale Nord lumineuse noire et jaune, Q	48°11'41.3"N 052°54'56.6"W (N2002044) LF(471.8) <i>MPO(6300293-01)</i>
<b>4023 - Northumberland Strait / Détroit de Northumberland - Nouvelle édition - 27-DEC-2002 - NAD 1983</b>		
05-NOV-2004		LNM/D. 15-OCT-2004
Porter	une bouée à espar de tribord lumineuse rouge, QR	47°05'51.9"N 064°56'30.0"W (G2004151) LF(1170) <i>MPO(6301930-03)</i>
<b>4024 - Baie des Chaleurs/Chaleur Bay aux/to Îles de la Madeleine - Nouvelle édition - 03-MARS-2000 - NAD 1983</b>		
05-NOV-2004		LNM/D. 22-OCT-2004
Remplacer	la bouée charpente de tribord lumineuse rouge, QR, marquée M2, par une bouée à espar de tribord lumineuse rouge, QR, marquée M2	47°05'51.9"N 064°56'30.0"W (G2004151) LF(1170) <i>MPO(6301930-02)</i>
<b>4098 - Sable Island/Île de Sable - Nouvelle édition - 30-NOV-2001 - NAD 1983</b>		
26-NOV-2004		LNM/D. 01-OCT-2004
Porter	un pipeline, Gas/Gaz	joignant 43°48'18.4"N 060°17'57.2"W 43°48'38.0"N 060°17'22.0"W 43°52'37.4"N 060°12'40.7"W et 43°53'28.9"N 060°12'05.7"W

**PARTIE 2 – Édition 11/2004  
CORRECTIONS AUX CARTES**

*MPO(6300633-01)*

**4099 - Sable Island/Île de Sable Western Portion/Partie ouest - Nouvelle édition - 28-DEC-2001 - NAD 1983**

26-NOV-2004 LNM/D. 01-OCT-2004  
Porter un pipeline, Gas/Gaz joignant 43°40'00.0"N 060°34'50.0"W  
43°48'31.2"N 060°17'31.6"W  
43°52'37.4"N 060°12'40.7"W  
et 43°53'28.9"N 060°12'05.7"W  
*MPO(6300633-01)*

**4117 - Saint John Harbour and Approaches/et les approches - Nouvelle édition - 12-JUIL-2002 - NAD 1983**

05-NOV-2004 LNM/D. 08-OCT-2004  
Remplacer la bouée conique de tribord, rouge, marquée J18, par une bouée conique de tribord lumineuse, rouge, FIR, marquée J18 45°16'13.3"N 066°04'17.9"W  
*(F2004126) LF(102.18) MPO(6301939-01)*

**4124 - Letete Passage, Letang Harbour and/et Blacks Harbour - Nouvelle édition - 07-AVR-2000 - NAD 1983**

26-NOV-2004 LNM/D. 23-MAI-2003  
Rayer la bouée cylindrique de bâbord, verte, marquée S7 45°02'31.7"N 066°54'34.4"W  
*(F2004137) MPO(6302041-01)*

**L/C4230 - Little Hope Island to/à Cape St. Marys - Carte nouvelle - 15-JUIN-1990 - NAD 1983**

05-NOV-2004 LNM/D. 29-OCT-2004  
Rayer la légende "BELL" vis-à-vis la bouée de mi-chenal lumineuse rouge et blanche, Mo (A), marquée NV, BELL 44°04'10.3"N 066°12'35.0"W  
*(F2004114) LF(242) MPO(6301918-01)*

Rayer la légende "BELL" vis-à-vis la bouée charpente de tribord lumineuse rouge, FIR, BELL, marquée NT2 43°55'50.8"N 066°10'53.0"W  
*(F2004115) LF(252) MPO(6301919-01)*

Rayer le signal de brume 43°59'03.3"N 066°09'28.3"W  
*(F2004130) LF(248) MPO(6301961-01)*

**4237 - Approches to/Approches de Halifax Harbour - Nouvelle édition - 02-JUIN-2000 - NAD 1983**

05-NOV-2004 LNM/D. 08-OCT-2004  
Rayer la légende "BELL" vis-à-vis la bouée charpente de bâbord lumineuse verte, FIG, marquée HD5, BELL 44°29'00.0"N 063°31'03.0"W  
*(F2004127) LF(512) MPO(6301958-01)*

**4241 - Lockport to/à Cape Sable - Nouvelle édition - 08-NOV-2002 - NAD 1983**

05-NOV-2004 LNM/D. 16-JUIL-2004  
Rayer la légende, Fog Sig (Occas) 43°29'18.5"N 065°33'36.4"W  
*(F2004125) LF(331.4) MPO(6301938-01)*

**L/C4242 - Cape Sable Island to/aux Tusket Islands - Nouvelle édition - 28-AOÛT-1992 - NAD 1983**

05-NOV-2004 LNM/D. 02-JUIL-2004  
Rayer la légende, Fog Sig (Occas) 43°29'18.5"N 065°33'36.4"W  
*(F2004125) LF(331.4) MPO(6301938-01)*

**4243 - Tusket Islands to/à Cape St. Marys - Nouvelle édition - 11-OCT-2002 - NAD 1983**

05-NOV-2004 LNM/D. 29-OCT-2004  
Rayer la légende "BELL" vis-à-vis la bouée de mi-chenal lumineuse rouge et blanche, Mo (A), marquée NV, BELL 44°04'10.3"N 066°12'35.0"W  
*(F2004114) LF(242) MPO(6301918-01)*

Rayer la légende "BELL" vis-à-vis la bouée charpente de tribord lumineuse rouge, FIR, BELL, marquée NT2 43°55'50.8"N 066°10'53.0"W

**PARTIE 2 – Édition 11/2004  
CORRECTIONS AUX CARTES**

Rayer le signal de brume  
(F2004115) LF(252) MPO(6301919-01)  
43°59'03.3"N 066°09'28.3"W  
(F2004130) LF(248) MPO(6301961-01)

**4266 - Sydney Harbour - Nouvelle édition - 14-MARS-2003 - NAD 1983**

05-NOV-2004 LNM/D. 30-AVR-2004  
Rayer la légende "Fog Sig 20s" vis-à-vis le feu  
46°12'20.7"N 060°13'07.1"W  
(G2004159) LF(778) MPO(6301940-01)

**L/C4320 - Egg Island to à West ironbound Island - Nouvelle édition - 26-SEPT-1997 - NAD 1983**

05-NOV-2004 LNM/D. 08-OCT-2004  
Rayer la légende "BELL" vis-à-vis la bouée charpente de bâbord lumineuse  
verte, FIG, marquée HD5, BELL  
44°29'00.0"N 063°31'03.0"W  
(F2004127) LF(512) MPO(6301958-01)

**4367 - Flint Island to à Cape Smoky - Nouvelle édition - 03-AVR-2003 - NAD 1983**

05-NOV-2004 LNM/D. 30-AVR-2004  
Rayer la légende "Fog Sig" vis-à-vis le feu  
46°12'20.7"N 060°13'07.1"W  
(G2004159) LF(778) MPO(6301940-01)

**4385 - Chebucto Head to à Betty Island - Nouvelle édition - 07-JUIN-1996 - NAD 1983**

05-NOV-2004 LNM/D. 08-OCT-2004  
Rayer la légende "BELL" vis-à-vis la bouée charpente de bâbord lumineuse  
verte, FIG, marquée HD5, BELL  
44°29'00.0"N 063°31'03.0"W  
(F2004127) LF(512) MPO(6301958-01)

**4422 - Cardigan Bay - Nouvelle édition - 26-DEC-2003 - NAD 1983**

26-NOV-2004  
Rayer le feu FR  
46°10'35.8"N 062°32'10.2"W  
(G2004173) LF(958) MPO(6302009-01)

**4422 - Quai Georgetown Wharf - Nouvelle édition - 26-DEC-2003 - NAD 1983**

26-NOV-2004  
Rayer le feu FR  
46°10'35.8"N 062°32'10.2"W  
(G2004173) LF(958) MPO(6302009-01)

**4437 - Pictou Harbour - Nouvelle édition - 14-MARS-2003 - NAD 1983**

05-NOV-2004 LNM/D. 05-MARS-2004  
Rayer la bouée charpente de tribord lumineuse rouge, VQ(3)R 5s, marquée SJ4  
45°41'30.3"N 062°38'52.7"W  
(G2004164) LF(901) MPO(6301957-01)

Porter une bouée à espar de bâbord lumineuse verte, FIG, marquée SJ1  
45°41'46.6"N 062°37'39.7"W  
(G2004163) LF(900.7) MPO(6301956-01)

Porter une bouée charpente de tribord lumineuse rouge, VQ(3)R 5s, marquée  
SJ4  
45°41'35.5"N 062°38'34.3"W  
(G2004164) LF(901) MPO(6301957-02)

**4471 - Baie au Saumon à to Baie des Homards - Nouvelle édition - 11-FEV-1977 - NAD 1927**

05-NOV-2004 LNM/D. 29-OCT-2004  
Porter une ferme marine  
51°26'05.8"N 057°36'42.3"W  
MPO(6406744-01)

**4497 - Amet Sound - Nouvelle édition - 27-JUIN-2003 - NAD 1983**

26-NOV-2004  
Modifier "FIG" pour lire "QG" vis-à-vis la bouée à espar de bâbord, lumineuse  
verte, marquée UD3  
45°46'15.9"N 063°12'59.5"W  
(G2004156) LF(920.6) MPO(6302014-01)

**PARTIE 2 – Édition 11/2004  
CORRECTIONS AUX CARTES**

Modifier "FIR" pour lire "QR" vis-à-vis la bouée à espar de tribord, lumineuse rouge, marquée UD4 45°45'06.4"N 063°14'21.7"W  
(G2004157) LF(920.7) MPO(6302015-01)

**4593 - Sunday Cove Island to/à Thimble Tickles- Nouvelle édition - 05-DEC-2003 - NAD 1983**

05-NOV-2004

Modifier FR pour lire FIR vis-à-vis le feu 49°29'18.8"N 055°48'20.8"W  
(N2004174) LF(341.5) MPO(6301955-01)

**4847 - Conception Bay - Nouvelle édition - 03-AOÛT-2001 - NAD 1983**

26-NOV-2004

Rayer la légende, "Channel Buoyed/Chenal Balisé" LNM/D. 16-JUIL-2004  
47°33'03.0"N 053°14'15.0"W  
(N2004177) LF(487.3) MPO(6302052-01)

**L/C4850 - Cape St. Francis to/à Baccalieu Island and/et Heart's Content - Carte nouvelle - 11-MAI-1990 - NAD 1983**

05-NOV-2004

Porter une bouée charpente cardinale Nord lumineuse noire et jaune, Q marquée TG LNM/D. 24-SEPT-2004  
48°11'41.3"N 052°54'56.6"W  
(N2002044) LF(471.8) MPO(6300293-01)

**4853 - Trinity Bay - Northern Portion/Partie nord - Nouvelle édition - 30-JUIL-1999 - NAD 1983**

05-NOV-2004

Porter une bouée charpente cardinale Nord lumineuse noire et jaune, Q marquée TG LNM/D. 24-SEPT-2004  
48°11'41.3"N 052°54'56.6"W  
(N2002044) LF(471.8) MPO(6300293-01)

**4905 - Cape Tormentine à/to West Point - Nouvelle édition - 29-DEC-2000 - NAD 1983**

26-NOV-2004

Rayer le feu d'alignement antérieur "FY 5m" LNM/D. 27-AOÛT-2004  
46°34'50.5"N 064°43'22.5"W  
(G2004170) LF(1127.5) MPO(6302012-01)

Rayer le feu d'alignement postérieur "FY 6m" 46°34'50.5"N 064°43'26.5"W  
(G2004171) LF(1127.6) MPO(6302012-02)

Rayer l'alignement de route et les légendes "91° 271°" 46°34'50.0"N 064°40'10.0"W  
MPO(6302012-03)

Porter un feu d'alignement antérieur "FY 5m" 46°34'58.7"N 064°43'21.5"W  
(G2004170) LF(1127.5) MPO(6302012-04)

Porter un feu d'alignement postérieur "FY 7m" 46°34'58.8"N 064°43'26.6"W  
(G2004171) LF(1127.6) MPO(6302012-05)

Porter un alignement de route avec un relèvement de 091° à partir du feu d'alignement antérieur 46°34'58.7"N 064°43'21.5"W  
La partie utilisable de la ligne principale est à l'est de la longitude 64-42-45W.  
MPO(6302012-06)

Porter la légende "091° - 271°" vis-à-vis l'alignement de route 46°35'03.0"N 064°40'10.0"W  
MPO(6302012-07)

**4906 - West Point à/to Baie de Tracadie - Carte nouvelle - 18-MARS-1988 - NAD 1983**

05-NOV-2004

Remplacer la bouée charpente de tribord lumineuse rouge, QR, marquée M2, par une bouée à espar de tribord lumineuse rouge, QR, marquée M2 LNM/D. 03-SEPT-2004  
47°05'51.9"N 064°56'30.0"W

**PARTIE 2 – Édition 11/2004  
CORRECTIONS AUX CARTES**

(G2004151) LF(1170) MPO(6301930-02)

**4911 - Entrée à/Entrance to Miramichi River - Nouvelle édition - 07-MAI-1993 - NAD 1983**

05-NOV-2004

LNMD. 25-JUIN-2004

ANNULER la bouée charpente de tribord à cloche lumineuse rouge, FIR, marquée M2, par une bouée charpente de tribord lumineuse rouge, QR, marquée M2

47°05'51.9"N 064°56'30.0"W

L'Avis préliminaire en date du 07-JUN-2002 est maintenant annulé.  
Consulter la référence MPO(6301930-1) figurant dans cette édition.

(G2001012) LF(1170) MPO(6829474-01)

Remplacer la bouée charpente de tribord lumineuse rouge, FIR, BELL marquée M2, par une bouée à espar de tribord lumineuse rouge, QR, marquée M2

47°05'51.9"N 064°56'30.0"W

(G2004151) LF(1170) MPO(6301930-01)

Porter une bouée à espar de bâbord lumineuse verte, FIG, marquée M9

47°06'37.9"N 064°58'29.8"W

(G2004155) LF(1172.53) MPO(6301934-01)

**4911 - Continuation A - Nouvelle édition - 07-MAI-1993 - NAD 1983**

19-NOV-2004

LNMD. 05-NOV-2004

Porter un feu FIR

47°15'22.8"N 065°03'15.5"W

(G2004174) LF(1230.1) MPO(6302022-01)

**L/C4952 - Îles de la Madeleine - Partie nord/Northern Portion - Carte nouvelle - 21-AOÛT-1992 - NAD 1983**

12-NOV-2004

LNMD. 10-SEPT-2004

Porter un feu FI G 3M

47°37'39.7"N 061°30'48.9"W

(L2004294) LF(1481.6) MPO(6406764-01)

**5138 - Sandwich Bay - Nouvelle édition - 17-AVR-1998 - NAD 1983**

26-NOV-2004

LNMD. 17-SEPT-2004

Coller l'annexe graphique ci-incluse

53°42'12.0"N 057°01'30.0"W

MPO(6302051-02)

ANNEXE GRAPHIQUE - <http://chs-shc.dfo-mpo.gc.ca/patches/5138>

**5138 - Cartwright Harbour - Nouvelle édition - 17-AVR-1998 - NAD 1983**

26-NOV-2004

LNMD. 17-SEPT-2004

Rayer la bouée charpente de bâbord lumineuse verte, FIG marquée NC5

53°42'04.9"N 057°01'37.0"W

LF(284.7) MPO(6302051-04)

Modifier "NC3" pour-lire "NC5" vis-à-vis la bouée charpente de bâbord, lumineuse verte FIG

53°42'10.0"N 057°02'07.0"W

LF(284.5) MPO(6302051-03)

Coller l'annexe graphique ci-incluse

54°42'00.0"N 057°01'30.0"W

MPO(6302051-02)

ANNEXE GRAPHIQUE - <http://chs-shc.dfo-mpo.gc.ca/patches/5138>

**5300 - Baie D'Ungava / Ungava Bay - Nouvelle édition - 28-MAI-2004 - Inconnu**

19-NOV-2004

Rayer le radiophare circulaire RC

60°41'30.0"N 064°38'10.0"W

(D2004002) LF(2590) MPO(6602076-01)

**5456 - Button Islands - Nouvelle édition - 26-MAI-1972 - Inconnu**

19-NOV-2004

LNMD. (370-1983)

Rayer le radiophare circulaire RC

60°41'40.0"N 064°37'33.0"W

(D2004002) LF(2590) MPO(6602076-01)

**6241 - Berens River to Nelson River - Nouvelle édition - 06-AOÛT-1957 - Inconnu**

**PARTIE 2 – Édition 11/2004  
CORRECTIONS AUX CARTES**

12-NOV-2004 LNMD. 03-SEPT-2004  
Porter une balise de jour BnOr 52°23'26.0"N 097°08'00.0"W  
MPO(6602082-01)

**6248 - Observation Point to Grindstone Point - Carte nouvelle- 04-MAI-1934 - Inconnu**

12-NOV-2004 LNMD. 03-SEPT-2004  
SUR CERTAINS EXEMPLAIRES  
Porter la légende FI vis-à-vis le feu 51°15'39.0"N 096°37'03.0"W  
LF(1583.5) MPO(6602092-01)

**6251 - Red River / Rivière Rouge to/à Gull Harbour- Nouvelle édition - 26-MAI-2000 - NAD 1927**

26-NOV-2004 LNM/D. 03-SEPT-2004  
Porter un radiophare marqué RC 50°38'05.6"N 097°02'35.0"W  
MPO(6602100-01)

**8007 - Halifax to/à Sable Island/Île de Sable, Including/y compris Emerald Bank/Banc d'Émeraude and/et Sable Island Bank/Banc de l'Île de Sable- Nouvelle édition - 30-AOÛT-2002 - NAD 1983**

26-NOV-2004 LNM/D. 01-OCT-2004  
Porter un pipeline, Gas/Gaz joignant 43°35'48.7"N 060°41'20.8"W  
43°36'50.8"N 060°40'24.4"W  
43°39'29.6"N 060°35'53.8"W  
43°48'31.2"N 060°17'31.6"W  
43°52'37.4"N 060°12'40.7"W  
et 43°53'28.9"N 060°12'05.7"W  
MPO(6300633-01)

Porter une plate-forme de production et la légende "Alma" 43°35'47.2"N 060°41'19.3"W  
MPO(6300633-02)

Porter un feu Mo(U) 15s 13M 43°35'47.2"N 060°41'19.3"W  
MPO(6300633-03)

Porter un signal de brume 'FogSig 30s' 43°35'47.2"N 060°41'19.3"W  
MPO(6300633-04)

**8014 - Grand Banc/Grand Bank (Northeast Portion/Partie -nord-est) - Nouvelle édition - 25-JUIL-2003 - NAD 1983**

05-NOV-2004 LNM/D. 19-DEC-2003  
Porter une bouée charpente, cardinale Nord lumineuse noire et jaune, Q 48°11'41.3"N 052°54'56.6"W  
(N2002044) LF(471.8) MPO(6300293-01)

**8015 - Funk Island and Approaches / et les approches - Nouvelle édition - 16-NOV-2001 - NAD 1983**

05-NOV-2004 LNM/D. 30-JUIL-2004  
ANNULE un appareil scientifique submergé 49°22'39.0"N 051°22'12.0"W  
Appareil scientifique submergé enlevé. L'Avis 678(T)/94 est maintenant annulé.  
MPO(6011794-01)

**PARTIE 4 – Édition 11/2004**  
**CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES**

Arctique canadien, volume 3, cinquième édition, 1994 —

Page 12 — Supprimer le paragraphe 228 tel qu'émis dans l'Édition mensuelle n° 5/98 et n° 10/04. (C2004-045.2)

Page 20 — Supprimer le paragraphe 374. (C2004-045.3)

Labrador et baie d'Hudson, sixième édition, 1988 —

Page 370 — Paragraphe 314, ligne 3  
Annuler la correction émise dans l'Édition mensuelle n° 6/2004. (C2004-046.1)

Page 452 — Paragraphe 129, ligne 1  
Supprimer : à cloche (C2004-046.2)

Page 452 — Paragraphe 129, lignes 4 à 6  
Supprimer : « , celle ... cloche » (C2004-046.3)

Golfe du Saint-Laurent, première édition, 1992 —

Page 58 — Paragraphe 100  
Annuler la correction émise dans l'Édition mensuelle n° 6/2000. (N2004-19.2)

Page 79 — Paragraphe 2, dernière ligne (ré : correction émise dans l'Édition mensuelle n° 6/2000)  
Ajouter : Un **feu** (213.59), reposant sur un mât, est placé sur l'extrémité extérieure du quai public en T. (N2004-19.3)

Page 90 — Paragraphe 133, dernière ligne (ré : correction émise dans l'Édition mensuelle n° 6/2000)  
Ajouter : La **bouée** lumineuse de tribord XR2 (200.2) est mouillée à quelque 0,5 mille au NW de Paynes Head. (N2004-19.4)

Page 195 — Supprimer le paragraphe 233 (ré : correction émise dans l'Édition bi-mensuelle n° 9/1995)  
Remplacer par : 233 Un havre est situé à **L'Anse-à-Beaufils**, à quelque 3 milles au Nord du cap d'Espoir. Ce havre est formé d'un bassin et d'un **quai public** abrités au Sud par un brise-lames courbé. L'entrée du havre, d'une largeur de 25 m (82 pi), est située du côté NE. Le **chenal** d'accès ainsi que les derniers 145 m (475 pi) du quai sont dragués (2002) à 2,5 m (8 pi) alors que le bassin offre des profondeurs variant entre 0,3 et 2,2 m (1 et 7 pi). Une zone draguée (2002) à une profondeur de 1,5 m (5 pi) est adjacente aux 82 premiers mètres (269 pi) du quai ainsi qu'à un ponton, d'une longueur de 48 m (157 pi), situé au SW du quai. Un **port de plaisance** (*La Vieille Usine*) est aménagé dans le bassin et offre de nombreux services. Une **rampe de mise à l'eau** est aménagée près de l'enracinement du quai. Les ruines d'un quai gisent dans la partie SW du bassin, parallèlement au brise-lames. Une passerelle, située juste en aval du **pont routier fixe**, laisse une hauteur libre de 4 m (13,1 pi). (Q2004-083.1)

ATL 101 — Terre-Neuve — Côtes Nord-Est et Est, première édition, 1997 —

Page 4 — Paragraphe 37, dernière ligne (ré : correction émise dans l'Édition mensuelle n° 3/2002)  
Supprimer : Nord  
Remplacer par : NW (N2004-14.1)

Page 14 — Paragraphe 148, lignes 5 et 6  
Supprimer : « est ... d'eau »  
Remplacer par : assèche de 2 pieds (0,7 m) (N2004-14.2)

Page 18 — Avant le paragraphe 181, après « 4520 »  
Ajouter : 4821 (N2004-14.3)

**PARTIE 4 – Édition 11/2004**  
**CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES**

- Page 24 — Avant le paragraphe 247, après « 4520 »  
Ajouter : 4821 (N2004-14.4)
- Pages 25, 27, 30, 31, 32, 33 et 38 — Haut de la page, colonne de gauche – après « 4520 »  
Ajouter : 4821 (N2004-14.5)
- Page 26 — Paragraphe 265, lignes 6 à 8  
Supprimer : « Un ... quai. » (N2004-14.6)
- Page 29 — Avant le paragraphe 1, après « 4520 »  
Ajouter : 4821 (N2004-14.8)
- Page 29 — Paragraphe 6, ligne 1 – après « **Bishop** »  
Insérer : (**Bishop's**) (N2004-14.9)
- Page 29 — Paragraphe 6, ligne 5  
Supprimer : 21 pieds (6,4 m)  
Remplacer par : 26 pieds (7,9 m) (N2004-15.0)
- Page 30 — Haut de la page, colonne de droite – après « 4520 »  
Ajouter : 4821 (N2004-15.1)
- Page 35 — Paragraphe 95, ligne 4 – après « Rock »  
Insérer : et signalée par la **bouée** lumineuse à espar de tribord  
DLB2 (331.9) (N2004-15.3)
- Page 48 — Avant le paragraphe 255, après « 4520 »  
Ajouter : 4821 (N2004-15.5)
- Page 49 — Haut de la page, colonne de gauche  
Ajouter : *Cartes 4520, 4821*
- Page 72 — Paragraphe 13, dernière ligne  
Ajouter : Le chenal est **balisé** dans Pikes Arm. (N2004-15.6)
- Page 100 — Paragraphe 341, ligne 11  
Supprimer : (0,6 m)  
Remplacer par : (0,7 m) et signalée par la **bouée** lumineuse de tribord  
DGM6 (439.2) (N2004-15.7)
- Page 104 — Paragraphe 372, dernière ligne  
Ajouter : Une roche, asséchant de 1 pied (0,4 m) et signalée par la  
**bouée** lumineuse à espar de bâbord JT1 (442.18), gît à 0,3  
mille au Nord de l'extrémité Est du plus grand des îlots  
du groupe White. (N2004-15.8)
- Page 106 — Paragraphe 385, ligne 11 – après « Head »  
Insérer : et signalée par la **bouée** lumineuse de bifurcation de  
tribord JSB (442.17) (N2004-15.9)
- Page 106 — Après le paragraphe 387  
Insérer : <sup>387.1</sup> Un haut-fond, couvert d'au moins 5 pieds  
(1,4 m) d'eau, gît à 0,1 mille au NE de **Shag Point**, située  
à 5,4 milles à l'WSW de Chance Head; il est signalé par  
la **bouée** lumineuse à espar de tribord JC2 (442.1). (N2004-16.0)
- Page 107 — Paragraphe 391, ligne 12 (ré : correction émise dans l'Édition mensuelle n° 7/97)  
Insérer : La **bouée** lumineuse à espar de tribord JCG2 (441.4)  
signale le haut-fond mentionné ci-dessus. (N2004-16.2)
- Page 107 — Paragraphe 392, ligne 7  
Supprimer : d'une  
Remplacer par : de Shag Island, une (N2004-16.3)

**PARTIE 4 – Édition 11/2004**  
**CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES**

- Page 107 — Paragraphe 392, ligne 9 – après « (4 m). »  
Insérer : Une roche asséchante, signalée par la **bouée** lumineuse à espar de bâbord JCG3 (441.5), gît à 0,12 mille à l'Ouest de la pointe Sud de Shag Island. (N2004-16.4)
- Page 108 — Diagramme **CHARLOTTETOWN - QUAI PUBLIC**  
Supprimer la légende JC2, 208 m à l'WSW du coin NE du cadre.  
Remplacer par : JC6 (N2004-16.1)
- Page 109 — Paragraphe 407, dernière ligne (ré : correction émise dans l'Édition mensuelle n° 7/97)  
Ajouter : Le haut-fond est signalé par la **bouée** lumineuse à espar de tribord JSB2 (442.16). (N2004-16.5)
- Page 109 — Paragraphe 408, dernière ligne (ré : correction émise dans l'Édition mensuelle n° 7/97)  
Ajouter : La roche asséchante est signalée par la **bouée** lumineuse à espar de tribord JSB4 (442.15). (N2004-16.6)
- Page 128 — INDEX, après « Shag Island, 88 »  
Insérer : Shag Island (Bonavista Bay), 107 (N2004-16.7)
- Page 128 — INDEX, après « Shag Islet (Rocky Bay), 91 » (ré : correction émise dans l'Édition mensuelle n° 7/97)  
Insérer : Shag Point, 106 (N2004-16.8)
- ATL 102 — Terre-Neuve — Côtes Est et Sud, première édition, 1995 —
- Page 2 — Supprimer le paragraphe 13  
Remplacer par : 13 Une cale de halage se trouve à Elliston. Une bordure rocheuse asséchante longe le côté Ouest de la cale de halage. (N2004-17.5)
- Page 8 — Paragraphe 87, ligne 6 – après « 0,6 m (2 pi) »  
Insérer : et signalée par la **bouée** lumineuse cardinale Ouest TRP (464.6) (N2004-17.6)
- Page 9 — Paragraphe 93, ligne 7 – après « (8 pi) d'eau »  
Insérer : et signalée par la **bouée** lumineuse de tribord TRP2 (466.75) (N2004-17.7)
- Page 24 — Paragraphe 220, ligne 4 – après « (430 pi). »  
Insérer : La **bouée** lumineuse de bâbord TW1 (469.21) est mouillée à 0,15 mille au NW de **Northern Point**, qui constitue l'entrée Nord de Winterton Cove. (N2004-17.8)
- Page 24 — Paragraphe 222, dernière ligne  
Ajouter : **Riff Raff Rocks**, roches submergées dangereuses couvertes de 2 m (6 pi) ou moins et signalées par la **bouée** lumineuse de bâbord TH1 (469.89), gisent à 3,2 milles à l'WSW de Salvage Point. (N2004-17.9)
- Page 58 — Paragraphe 118, ligne 2  
Supprimer : l'Ouest;  
Remplacer par : l'Ouest. Une épave, constituant un danger pour la navigation, gît à 0,35 mille au Sud de Powles Head. (N2004-18.0)
- Page 77 — Paragraphe 85, ligne 13 – après « externe. »  
Insérer : Un **feu** (38.1), reposant sur un mât, est placé sur l'extrémité de la jetée Sud. (N2004-18.1)
- Page 114 — INDEX, après « Northern Head, 55 »  
Insérer : Northern Point, 24 (N2004-18.2)
- Page 115 — INDEX, après « Rider Hill, 6 »  
Insérer : Riff Raff Rocks, 24 (N2004-18.3)

**PARTIE 4 – Édition 11/2004**  
**CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES**

ATL 103 — Terre-Neuve — Côte Sud-Ouest, première édition, 1995 —

- Page 3 — Paragraphe 17, dernière ligne (ré : correction émise dans l'Édition mensuelle n° 10/2001)  
Supprimer : 0,33 mille au NE  
Remplacer par : 0,21 mille au NNW  
(N2004-16.9)
- Page 3 — Paragraphe 17, dernière ligne (ré : correction émise dans l'Édition mensuelle n° 10/2001)  
Supprimer : 0,17 mille au Nord  
Remplacer par : 0,35 mille au NNE  
(N2004-17.0)
- Page 4 — Paragraphe 22, ligne 8  
Supprimer : 0,3 mille  
Remplacer par : 0,35 mille  
(N2004-17.1)
- Page 4 — Paragraphe 22, dernière ligne (ré : correction émise dans l'Édition mensuelle n° 10/2001)  
Supprimer : 0,1 mille à l'WNW  
Remplacer par : 0,26 mille au NW  
(N2004-17.2)
- Page 4 — Paragraphe 22, dernière ligne (ré : correction émise dans l'Édition mensuelle n° 10/2001)  
Supprimer : 0,26 mille  
Remplacer par : 0,32 mille  
(N2004-17.3)
- Page 46 — Paragraphe 40, dernière ligne  
Ajouter : La **bouée** lumineuse de bâbord QR5/1 (140.54) est  
mouillée à quelque 0,11 mille à l'WSW de l'extrémité  
Nord de Puffin Island.  
(N2004-17.4)

ATL 111 — Fleuve Saint-Laurent — Île Verte à Québec, deuxième édition, 1999 —

- Page 3 — Paragraphe 17, ligne 1 – après « balisé »  
Insérer : (privé)  
(Q2004-071.1)
- Page 3 — Paragraphe 17, lignes 6 et 7  
Supprimer : « située ... « KJ4 » »  
(Q2004-071.2)
- Page 4 — Diagramme **GRANDES-BERGERONNES**  
Ajouter 0<sub>4</sub> @ 010°19', 750 mètres du coin SW du cadre. (Q2004-071.3)  
Ajouter 1<sub>6</sub> @ 012°12', 814 mètres du coin SW du cadre. (Q2004-071.4)  
Ajouter une bouée charpente, rouge, lumineuse Fl R, marquée Priv @ 014°21',  
659 mètres du coin SW du cadre. (Q2004-071.5)  
Ajouter une bouée charpente, verte, lumineuse Fl G, marquée Priv @ 054°20',  
361 mètres du coin SW du cadre. (Q2004-071.6)  
Porter la légende Priv @ 067°56', 371 mètres du coin SW du cadre. (Q2004-071.7)  
Ajouter une bouée sphérique, verte, non lumineuse, marquée Priv @ 008°55',  
701 mètres du coin SW du cadre. (Q2004-071.8)  
Ajouter une bouée sphérique, verte, non lumineuse, marquée Priv @ 014°22',  
602 mètres du coin SW du cadre. (Q2004-071.9)  
Ajouter une bouée sphérique, verte, non lumineuse, marquée Priv @ 020°48',  
522 mètres du coin SW du cadre. (Q2004-071.10)  
Ajouter une bouée sphérique, verte, non lumineuse, marquée Priv @ 031°39',  
436 mètres du coin SW du cadre. (Q2004-071.11)  
Ajouter une bouée sphérique, verte, non lumineuse, marquée Priv @ 041°55',  
385 mètres du coin SW du cadre. (Q2004-071.12)  
Ajouter une bouée sphérique, rouge, non lumineuse, marquée Priv @ 020°40',  
567 mètres du coin SW du cadre. (Q2004-071.13)  
Ajouter une bouée sphérique, rouge, non lumineuse, marquée Priv @ 030°30',  
484 mètres du coin SW du cadre. (Q2004-071.14)  
Ajouter une bouée sphérique, rouge, non lumineuse, marquée Priv @ 039°40',  
435 mètres du coin SW du cadre. (Q2004-071.15)

**PARTIE 4 – Édition 11/2004**  
**CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES**

Page 13 — Supprimer le paragraphe 104

Remplacer par : <sup>104</sup> **Câbles sous-marins.** — De nombreux **câbles sous-marins** à haute tension traversent le passage de l'Île aux Coudres entre la terre ferme et l'île aux Coudres; certains sont abandonnés. Pour plus de détails, se référer à la carte pour leurs positions. Les navigateurs éviteront de mouiller dans les parages de ces câbles.

(Q2004-087.1)

Page 29 — Paragraphe 104, dernière ligne

Ajouter : On y retrouve une jetée.

(Q2004-088.1)

ATL 112 — Fleuve Saint-Laurent — Cap-Rouge à Montréal et rivière Richelieu, deuxième édition, 2001 —

Page 23 — Paragraphe 20, dernière ligne

Ajouter : ainsi qu'un réflecteur radar

(Q2004-086.1)

Page 24 — Supprimer le paragraphe 34

Remplacer par : <sup>34</sup> **L'alignement lumineux** Ouest de la courbe de Yamachiche (2137.2, 2137.3), orienté à 236°, est la réciproque de l'alignement de Pointe-du-Lac et se trouve au milieu du lac (46°12'N, 72°50'W). Le feu antérieur s'élève sur une tour érigée sur un pilier; il est muni d'un **racon** (— —) et porte un deuxième feu visible sur tout l'horizon ainsi qu'une marque de jour orange fluorescent avec une bande noire. Le feu postérieur s'élève sur une tour portant une marque de jour orange fluorescent avec une bande noire. Les feux ne sont visibles que sur l'alignement.

(Q2004-085.1)

Page 24 — Paragraphe 35, ligne 3

Supprimer : munie d'un réflecteur radar

(Q2004-089.1)

Page 54 — Paragraphe 12, ligne 4

Supprimer : (450) 447-4805

Remplacer par : (450) 658-6525

(Q2004-084.1)

ATL 120 — Labrador, Camp Islands à Hamilton Inlet (y compris Lake Melville), première édition, 2004 —

Page 15 — Paragraphe 84, ligne 2 – après « d'eau »

Insérer : et signalée par la **bouée** lumineuse de bâbord NMM3 (270.45)

(N2004-18.4)

Page 15 — Paragraphe 84, ligne 3

Supprimer : « et marquées ... (270.45) »

(N2004-18.5)

Page 17 — Paragraphe 96, ligne 6

Supprimer : NA1.3

Remplacer par : NA3

(N2004-18.6)

Page 17 — Paragraphe 99, ligne 12

Supprimer : NA1.5

Remplacer par : NA5

(N2004-18.7)

Page 17 — Paragraphe 104, ligne 7

Supprimer : NA2 et NA3

Remplacer par : NA8 et NA9

(N2004-18.8)

Page 33 — Paragraphe 181, dernière ligne

Ajouter : La **bouée** lumineuse à espar cardinale Sud NMS (279.73) signale un haut-fond de 1,7 m (6 pi) mentionné antérieurement.

(N2004-18.9)

**PARTIE 4 – Édition 11/2004**  
**CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES**

- Page 64 — Paragraphe 171, ligne 10  
Supprimer : 0,5  
Remplacer par : 0,4  
(N2004-19.0)
- Page 73 — Paragraphe 287, lignes 6 à 8  
Supprimer : « Les **bouées** ... marquent »  
Remplacer par : La **bouée** NC5 (284.5) signale  
(N2004-19.1)
- ATL 121 — Labrador, Hamilton Inlet à Cape Chidley (y compris Button Islands et Gray Strait), première édition, 2004 —
- Page 42 — Paragraphe 84, ligne 11 – après « 1 m (3 pi) »  
Insérer : et signalée par la **bouée** lumineuse à espar de tribord  
NPU2 (323.491)  
(N2004-19.5)
- Page 43 — Paragraphe 89, lignes 10 à 13  
Supprimer : « marque ... Island. »  
Remplacer par : est mouillée à 0,4 mille au Sud de la pointe Sud de  
Tuktuinak Island.  
(N2004-19.6)
- Page 54 — Avant le paragraphe 161  
Insérer : *Cartes 4775, 5054*  
(N2004-19.7)
- Page 54 — Avant le paragraphe 163  
Supprimer : *Carte 4775*  
(N2004-19.8)
- Pages 55, 56, 57, 58, 59, 60, 63 et 64 — Haut de la page, colonne de gauche, après « 4775 »  
Ajouter : *5054*  
(N2004-19.9)
- Pages 56, 57, 58, 62, 63, 64 et 65 — Avant le paragraphe 173, 184, 186, 223, 231, 238, 247, après « 4775 »  
Ajouter : *5054*  
(N2004-20.0)
- Pages 60, 63, 63, 63, 64 et 65 — Avant le paragraphe 209, 225, 226, 230, 244, 248, après « 4763 »  
Ajouter : *5054*  
(N2004-20.1)
- Pages 61, 62 et 65 — Haut de la page, colonne de gauche – après « 4763 »  
Ajouter : *5054*  
(N2004-20.2)
- Page 62 — Avant le paragraphe 221, après « 5052 »  
Ajouter : *5054*  
(N2004-20.3)
- CEN 301 — Fleuve Saint-Laurent, Montréal à Kingston, première édition, 1996 —
- Page 44 — Paragraphe 13, ligne 1  
Annuler la correction émise dans l'Édition mensuelle n° 7/2002.  
Supprimer : **14766**  
Remplacer par : **\*1437**  
(C2004-041.1)
- Page 44 — Paragraphe 22, lignes 3 à 13  
Supprimer : « *Plusieurs ports ... essence.* »  
Remplacer par : *Les ports de plaisance offrent les services suivants : des postes d'amarrage offrant (2002) des profondeurs signalées variant entre 6 et 12 pieds (1,8 et 3,5 mètres), essence, glace, quelques articles de quincaillerie marine et rampes de mise à l'eau. Des chariots élévateurs d'une puissance allant jusqu'à 5 [4.5] t peuvent hisser des embarcations pour la réparation de coque ou de moteurs à essence.*  
(C2004-041.2)
- Page 58 — Supprimer le paragraphe 9.  
(C2004-040.1)

**PARTIE 4 – Édition 11/2004**  
**CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES**

CEN 302 — Lac Ontario, première édition, 1996 —

Page 48 — Paragraphe 39, ligne 2 – après « blanche »  
Insérer : , dont la partie supérieure est rouge,

(C2004-047.1)

CEN 303 — Welland Canal et Lac Érié, première édition, 1996 —

Page 14 — Paragraphe 17, lignes 4 et 5  
Supprimer : « Une ... endroit. »

(C2004-039.1)

Page 17 — Supprimer le paragraphe 56

Remplacer par : <sup>56</sup> *Un ponton en acier, faisant office de panne à glace, est placé en travers de l'entrée de Niagara River pendant l'hiver. L'installation ne se fait jamais avant le 16 décembre ou avant que la température de l'eau à la prise d'eau Buffalo ait atteint 4 °C (39 °F), quoiqu'il se produise en premier. La panne sera ouverte dès le 1<sup>er</sup> avril, à moins qu'il n'y ait 250 milles carrés de glace à l'Est de Long Point (42°33'N, 80°03'W); l'enlèvement et le démontage complet de tout équipement de flottaison doit être terminé dans les deux semaines suivantes.*

(C2004-042.1)

Page 57 — Paragraphe 26, lignes 9 à 11  
Supprimer : « Un élévateur ... qu'une »  
Remplacer par : Une

(C2004-042.2)

CEN 304 — Detroit River, Lac Sainte-Clair, St. Clair River, première édition, 1996 —

Page 10 — Paragraphe 116, lignes 15 à 18

Supprimer : « *électricité ... moteur* »

Remplacer par : *station de vidange et articles de quincaillerie marine. Des appareils de lavage de 40 [36,3] t sont disponibles pour les réparations de coque et de moteur.*

(C2004-043.1)

Page 19 — Après le paragraphe 1

Insérer : 1.1 **Bouée lumineuse.** — Une bouée lumineuse météorologique du *Système d'acquisition de données océaniques (SADO)*, marquée « 45147 », est mouillée au milieu du lac, 12 milles au NE de Peche Island.

(C2004-043.2)

Page 41 — Paragraphe 173, lignes 11 à 13

Supprimer : « *Le feu ... Black River* »

Remplacer par : *Un feu*

(C2004-043.3)

CEN 305 — Lac Huron, St. Marys River, Lac Supérieur, première édition, 2000 —

Page 1 — Après le paragraphe 1

Annuler la correction émise dans l'Édition mensuelle n° 3/2001.

Insérer : *[Le texte en italique qui suit est une traduction libre du texte tiré du U.S. Coast Pilot 6, 34<sup>th</sup> Edition, chapitre 10.]*

1.1 **Avertissement.** — *Une zone spéciale d'utilisation aérienne est délimitée par les coordonnées suivantes :*

**PARTIE 4 – Édition 11/2004**  
**CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES**

- 1.2        *47°17'00"N, 83°00'00"W*
- 1.3        *45°20'24"N, 82°31'18"W*
- 1.4        *44°31'00"N, 82°19'54"W*
- 1.5        *44°27'42"N, 82°47'08"W,*
- 1.6        *est utilisée périodiquement pour les pratique de tir air/air, depuis la surface jusqu'à une altitude de 45 000 pieds (13 720 m), du lever au coucher du soleil. L'agence responsable est le Commander, Permanent Field Training Site Detachment, Phelps-Collins ANGB, Alpena Mich., et l'agence de contrôle est le Minneapolis ARTC Center, Federal Aviation Administration.*

(C2004-044.1)

Page 27 — Après le paragraphe 2

Annuler la correction émise dans l'Édition mensuelle n° 3/2001.

Insérer: *[Le texte en italique qui suit est une traduction libre du texte tiré du U.S. Coast Pilot 6, 34<sup>th</sup> Edition, chapitre 10.]*

2.1        **Avertissement.** — *Une zone spéciale d'utilisation aérienne est délimitée par les coordonnées suivantes :*

- 2.2        *47°17'00"N, 83°00'00"W*
- 2.3        *45°20'24"N, 82°31'18"W*
- 2.4        *44°31'00"N, 82°19'54"W*
- 2.5        *44°27'42"N, 82°47'08"W,*
- 2.6        *est utilisée périodiquement pour les pratique de tir air/air, depuis la surface jusqu'à une altitude de 45 000 pieds (13 720 m), du lever au coucher du soleil. L'agence responsable est le Commander, Permanent Field Training Site Detachment, Phelps-Collins ANGB, Alpena Mich., et l'agence de contrôle est le Minneapolis ARTC Center, Federal Aviation Administration.*

(C2004-044.2)

**PARTIE 5 – Édition 11/2004**  
**CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME**

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	---	--

**TERRE-NEUVE**

78.2	Lamaline Road - Bouée lumineuse PN1	46 50 37.4 55 48 45.7	F G	4s	.....	.....	Espar verte, marquée "PN1".	Saisonnier.	Carte:4642 Éd.11/04(N04-176)
341.5	Roberts Arm, quai	Extrémité du quai public. 49 29 18.8 55 48 20.8	FI R	4s	2.7	4	Mât cylindrique rouge. 2.4	Saisonnier.	Carte:4593 Éd.11/04(N04-174)
471.8	Martin Ledge - Bouée lumineuse cardinale Nord TG	48 11 41.3 52 54 56.6	Q W	1s	.....	.....	Noire et jaune, marquée "TG".	Saisonnier.	Carte:4850 Éd.11/04(N02-044)
487.28	Cupids – Bouée lumineuse intérieure CC4							Rayer du Livre.	Carte:4847 Éd.11/04(N04-177)
487.29	Cupids – Bouée lumineuse intérieure CC3							Rayer du Livre.	Carte:4847 Éd.11/04(N04-178)
487.3	Cupids - Bouée lumineuse extérieure CC1							Rayer du Livre.	Carte:4847 Éd.11/04(N04-180)
487.4	Cupids - Bouée lumineuse extérieure CC2							Rayer du Livre.	Carte:4847 Éd.11/04(N04-179)

**ATLANTIQUE**

102.18	Hilyards Reef - Bouée lumineuse J18	45 16 13.3 66 04 17.9	F R	4s	.....	.....	Rouge, marquée "J18".	À longueur d'année.	Carte:4117 Éd.11/04(F04-126)
162.5 H4034	Ragged Point	Sur le quai. 45 39 37.9 64 29 17.5	FI G	4s	6.7	4	Tour à claire-voie. 6.6	Fonctionne de nuit seulement. À longueur d'année.	Carte:4010 Éd.11/04(F04-139)
242	Cape St. Marys - Bouée lumineuse NV	Au Sud du cap. 44 04 10.3 66 12 35	Mo(A) W	6s	.....	.....	Bandes verticales rouges et blanches, marquée "NV".	À longueur d'année.	Carte:4243 Éd.11/04(F04-114)
248 H3841	Port Maitland - Signal de brume							Rayer du Livre.	Carte:4243 Éd.11/04(F04-130)
252	Sandford - Bouée lumineuse NT2	Au large de Sandford. 43 55 50.8 66 10 53	F R	4s	.....	.....	Rouge, marquée "NT2".	À longueur d'année.	Carte:4243 Éd.11/04(F04-115)

**PARTIE 5 – Édition 11/2004**  
**CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME**

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	---	--

**ATLANTIQUE**

331.4 Cripple Creek -  
H3787.6 Signal de brume

Rayer du Livre.

**Carte:4241**  
**Éd.11/04(F04-125)**

Feu de (T.-N.) 363 H636	<b>Bacalhao Island</b>	Côté Sud de l'île. 49 41 12.8 54 33 24.6	FI W	10s	106.1	<b>17</b>	Tour cylindrique, bandes spirales rouges et blanches.  10.7	Lum. 0.2 s; obs. 9.8 s. À longueur d'année.  <b>Cornet</b> - Son 3 s; sil. 27 s. Le cornet est orienté à 331°48'.
----------------------------------	------------------------	--	------	-----	-------	-----------	---	---

**Carte:4862**  
**Éd.11/04**

512	<i>Bell Rock - Bouée lumineuse HD5</i>	À l'Est du promontoire Ketch. 44 29 00 63 31 03	FI G	4s	.....	.....	Verte, marquée "HD5".	À longueur d'année.
-----	--	--	------	----	-------	-------	-----------------------	---------------------

**Carte:4237**  
**Éd.11/04(F04-127)**

630 H3516.4	<b>Mouton Harbour - alignement intérieur</b>	Extrémité du brise- lames. 45 05 41.8 61 43 35	F G	.....	4.7	5	Mât cylindrique, marque de jour blanche, bande verticale rouge.  3.6	Fonctionne de nuit seulement. À longueur d'année.
----------------	--	---	-----	-------	-----	---	--	--

630.1 H3516.41		298°01' 369.6m du feu antérieur.	F G	.....	7.4	<b>16</b>	Tour à claire-voie, partie inférieure fermée, marque de jour blanche, bande verticale rouge.  6.5	Visible sur l'alignement. Fonctionne de nuit seulement. À longueur d'année.
-------------------	--	-------------------------------------	-----	-------	-----	-----------	--	---

**Carte:4234**  
**Éd.11/04**

631 H3515	Port Bickerton - alignement Est	Extrémité du quai. 45 06 19.1 61 43 22.7	F R	.....	4.5	5	Tour à claire-voie, partie inférieure fermée, marque de jour blanche, bande verticale rouge.  3.5	Visible sur l'alignement. Fonctionne de nuit seulement. À longueur d'année.
--------------	------------------------------------	--	-----	-------	-----	---	--	---

631.1 H3515.1		320°36' 340.2m du feu antérieur.	F R	.....	13.2	6	Mât à claire-voie, partie inférieure fermée, marque de jour blanche, bande verticale rouge.  9.5	Fonctionne de nuit seulement. À longueur d'année.
------------------	--	-------------------------------------	-----	-------	------	---	---	--

**Carte:4234**  
**Éd.11/04**

704.9	<i>Crichton Island - Bouée lumineuse CN2</i>	45 30 03.3 61 07 21.6	FI R	4s	.....	.....	<i>Espar rouge, marquée "CN2".</i>	<i>(Espar d'hiver).</i> À longueur d'année.
-------	--	--------------------------	------	----	-------	-------	--	--

**Carte:4306**  
**Éd.11/04**

715 H3400	Petit-de-Grat	Sur l'île Mouse, inlet Petit-de-Grat. 45 29 44.8 60 57 45.8	F R	.....	8.5	7	Mât à claire-voie.  6.1	À longueur d'année.
--------------	---------------	--	-----	-------	-----	---	-------------------------------	---------------------

**Carte:4308**  
**Éd.11/04(G03-019)**

**PARTIE 5 – Édition 11/2004**  
**CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME**

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume	
<b>ATLANTIQUE</b>								
774.6 H757.5	Lingan - alignement	46 13 44.5 60 02 43.9	F G	.....	5.2	7	Tour à claire-voie, partie inférieure fermée, marque de jour blanche, bande verticale rouge. 3.7	Visible sur l'alignement. Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier.
774.7 H757.51		270° 30.6m du feu antérieur.	F G	.....	7.4	7	Mât à claire-voie triangulaire, partie inférieure fermée, marque de jour blanche, bande verticale rouge. 5.2	Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier.  <b>Carte:4367 Éd.11/04</b>
778 H760	Sydney Bar	Sur un pilier, extrémité Ouest de la barre Southeast. 46 12 20.7 60 13 07.1	Fl G	5s	8.9	7	Mât à claire-voie sur le coin Nord-Est d'un bloc blanc. 2.0	Lum. 1 s; obs. 4 s À longueur d'année.  <b>Carte:4266 Éd.11/04(G04-159)</b>
803 H782	Great Bras d'Or - alignement	Sur la pointe Noire. 46 17 25.5 60 24 48.3	F G	.....	15.7	6	Tour carrée blanche, partie supérieure rouge, bande verticale rouge. 9.9	Visible sur l'alignement. Saisonnier.
804 H782.1		212°25' 514.6m du feu antérieur.	F G	.....	19.1	6	Tour carrée blanche, bande verticale rouge. 16.4	Visible sur l'alignement. Saisonnier.  <b>Carte:4277 Éd.11/04</b>
809.7 H792	Man of War Point - alignement	46 11 31.7 60 32 39.5	F Y	.....	18.1	16	Tour à claire-voie triangulaire, marque de jour blanche, bande verticale rouge. 9.6	Visible sur l'alignement. Saisonnier.
809.8 H792.1		223°03' 768.8m du feu antérieur.	F Y	.....	28.5	16	Tour à claire-voie triangulaire, marque de jour blanche, bande verticale rouge. 20.2	Visible sur l'alignement. Saisonnier.  <b>Carte:4277 Éd.11/04</b>
810.7 H796	MacFarlane Point - alignement	46 07 34.1 60 36 15.1	F Y	.....	18.0	17	Tour à claire-voie, marque de jour blanche, bande verticale rouge. 9.7	Visible sur l'alignement. Saisonnier.
810.8 H796.1		065°15' 277.2m du feu antérieur.	F Y	.....	31.0	17	Tour à claire-voie, marque de jour blanche, bande verticale rouge. 10.2	Visible sur l'alignement. Saisonnier.  <b>Carte:4277 Éd.11/04</b>
849.4	The Point, brise- lames	À l'extrémité du quai. 46 41 14.7 60 21 32.5	Q R	1s	3.9	2	Tour à claire-voie triangulaire. 2.9	Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier.  <b>Carte:4365 Éd.11/04</b>
873.21	Margaree Harbour, brise- lames Ouest	46 26 35.1 61 06 50.7	Fl R	4s	6.2	2	Mât cylindrique. 2.7	Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier.  <b>Carte:4449 Éd.11/04</b>

**PARTIE 5 – Édition 11/2004**  
**CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME**

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
<b>ATLANTIQUE</b>							
874.6	Mabou Harbour - Bouée lumineuse VJ4	46 05 17.6 61 28 38	F R	4s	.....	Rouge, marquée "VJ4".	Saisonnier.  Carte:4448 Éd.11/04(G04-175)
881 H1222	Henry Island	Côté Ouest de l'île. 45 58 37.6 61 35 59.4	FI W	4s	61.0 9	Tour octogonale, partie supérieure rouge, bandes verticales rouges et blanches.  11.6	Lum. 1 s; obs. 3 s Fonctionne de nuit seulement. À longueur d'année.  Carte:4448 Éd.11/04
882.5	Judique Shoals - Bouée lumineuse VN2	À l'Ouest des hauts- fonds. 45 50 16.3 61 33 09.8	F R	4s	.....	Espar rouge, marquée "VN2".	Saisonnier.  Carte:4462 Éd.11/04(G04-162)
892.5	Livingstone Cove	45 52 05 61 58 55.6	FI G	4s	5.9 4	Mât cylindrique. 5.1	Lum. 1 s; obs. 3 s Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier.  Carte:4404 Éd.11/04
900.7	Pictou Harbour - Bouée lumineuse SJ1	45 41 46.6 62 37 39.7	F G	4s	.....	Espar verte, marquée "SJ1".	Saisonnier.  Carte:4437 Éd.11/04(G04-163)
901	Pictou Harbour - Bouée lumineuse SJ4	Au Sud de la pointe Cole. 45 41 35.5 62 38 34.3	VQ(3) R	5s	.....	Rouge, marquée "SJ4".	Saisonnier.  Carte:4437 Éd.11/04(G04-164)
920.6	Jollimore Reef - Bouée lumineuse UD3	45 46 15.9 63 12 59.5	Q G	1s	.....	Espar verte, marquée "UD3".	Saisonnier.  Carte:4497 Éd.11/04(G04-156)
920.7	Chamber Point - Bouée lumineuse UD4	45 45 06.4 63 14 21.7	Q R	1s	.....	Espar rouge, marquée "UD4".	Saisonnier.  Carte:4497 Éd.11/04(G04-157)
920.9	Malagash Point - Bouée lumineuse UE6	SW. de la pointe. 45 47 45.4 63 13 04.7	F R	4s	.....	Espar rouge, marquée "UE6".	Saisonnier.  Carte:4497 Éd.11/04(G04-158)
958	Georgetown, quai de la voie ferrée						Rayer du Livre.  Carte:4422 Éd.11/04(G04-173)
1035	Skinnners Pond	Extrémité Nord du brise-lames Sud. 46 57 58 64 07 33.5	FI R	4s	4.4 10	Mât cylindrique. 2.8	Lum. 1 s; obs. 3 s Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier.  Carte:4906 Éd.11/04
1074	Port Hill, quai	Coin SE. du quai. 46 35 36.6 63 51 58.8	FI W	4s	4.5 7	Tour à claire-voie carrée. 4.3	Lum. 1 s; obs. 3 s Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier.  Carte:4491 Éd.11/04

**PARTIE 5 – Édition 11/2004**  
**CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME**

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	---	--

**ATLANTIQUE**

1127	Chockpish, brise- lames	Sur le brise-lames Nord. 46 34 59 64 43 07.4	Fl R	4s 5.7	4	Mât cylindrique. 3.2	Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier.	<b>Carte:4905</b> <b>Éd.11/04(G04-172)</b>
1127.5	Chockpish - alignement	Sur la ligne du rivage. 46 34 58.7 64 43 21.5	F Y	..... 5.0	13	Tour à claire-voie carrée. 3.6	Saisonnier.	
1127.6		271°02' 109.5m du feu antérieur.	F Y	..... 6.6	13	Tour à claire-voie carrée. 6.7	Visible sur l'alignement. Saisonnier.	<b>Carte:4905</b> <b>Éd.11/04(G04-170,171)</b>
1170	Miramichi Bar - Bouée lumineuse M2	Extrémité Sud de la barre extérieure. 47 05 51.9 64 56 30	Q R	1s .....	.....	Espar rouge, marquée "M2".	(Espar d'hiver). À longueur d'année.	<b>Carte:4911</b> <b>Éd.11/04(G04-151)</b>
1172.53	The Lump - Bouée lumineuse M9	47 06 37.9 64 58 29.8	Fl G	4s .....	.....	Espar verte, marquée "M9".	(Espar d'hiver). À longueur d'année.	<b>Carte:4911</b> <b>Éd.11/04(G04-155)</b>
1215.5 H1505	Pilier du pont de Chatham - Feu Nord	Sur un pilier du pont, côté Nord du chenal. 47 01 39.5 65 28 46.5	Iso R	2s 7.9	4	Tour à claire-voie carrée. 5.2	Fonctionne de nuit seulement. À longueur d'année.	<b>Carte:4912</b> <b>Éd.11/04</b>
1230.1	Lower Neguac, quai	Extrémité Ouest du quai. 47 15 22.8 65 03 15.5	Fl R	4s 5.7	4	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rectangulaire rouge et blanche, triangle rouge au centre. 5.1	Lum. 1 s; obs. 3 s Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier.	<b>Carte:4911</b> <b>Éd.11/04(G04-174)</b>
1291.5	Shippegan, quai	Extrémité de la rallonge du quai. 47 44 52.2 64 42 08.1	Iso R	1s 6.4	.....	Tour à claire-voie carrée. 5.1	Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier.	<b>Carte:4913</b> <b>Éd.11/04</b>
1292	Savoy Landing	Extrémité du quai. 47 44 56.9 64 41 29.3	Fl W	3s 5.6	7	Tour à claire-voie carrée. 5.2	Lum. 1 s; obs. 2 s. Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier.	<b>Carte:4920</b> <b>Éd.11/04</b>
1362.1	Rivière Restigouche - Bouée lumineuse EY1	48 04 12.2 66 21 21.9	Fl G	4s .....	.....	Espar verte, marquée "EY1".	À longueur d'année.	<b>Carte:4426</b> <b>Éd.11/04(G04-165)</b>
1401.5	Ste-Thérèse de Gaspé	Extrémité du brise- lames. 48 24 50.7 64 23 31.7	Iso G	2s .....	3	Mât.	Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier.	<b>Carte:4921</b> <b>Éd.11/04(L04-315)</b>

**PARTIE 5 – Édition 11/2004**  
**CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME**

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	---	--

**ATLANTIQUE**

1481.6	Grosse Île, brise- lames Sud	47 37 39.7 61 30 48.9	Fl G	4s	.....	3	Mât.	Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier.
<b>Carte:4952</b> <b>Éd.11/04(L04-294)</b>								
2278.5 H2451	<b>Course Île Saint- Ours - alignement aval</b>	45 57 51.4 73 12 40.9	F G	.....	10.8	17	Tour cylindrique, marque de jour orange, bande verticale noire. 5.9	Feu de secours. Visible sur l'alignement. À longueur d'année.
2278.6 H2451.1		002°24' 713.8m du feu antérieur.	F G	.....	33.7	17	Tour rectangulaire, marque de jour orange, bande verticale noire. 22.3	Feu de secours. Visible sur l'alignement. À longueur d'année.
<b>Carte:1311</b> <b>Éd.11/04(L04-273,274)</b>								
2282 H2452	Course Île Saint- Ours - alignement	Abords du rivage. 45 53 05.4 73 12 57.9	F G	.....	17.1	13	Tour carrée, marque de jour lattée orange, bande verticale noire. 13.2	Feu de secours de nuit. Visible sur l'alignement. À longueur d'année.
2283 H2452.1		182°22' 670.3m du feu antérieur.	F G	.....	33.0	13	Tour carrée, marque de jour lattée orange, bande verticale noire. 18.6	Visible sur l'alignement. Feu de secours de nuit. Visible également de 066°20' à 112°23' par l'E. À longueur d'année.
<b>Carte:1311</b> <b>Éd.11/04(L04-275,276)</b>								
2288 H2454	Petite Traverse - alignement	Sur la rive Est. 45 54 40.1 73 12 29.1	F G	.....	16.8	14	Tour cylindrique, marque de jour lattée orange, bande verticale noire. 7.0	Visible sur l'alignement. Feu de secours de nuit. Visible de 045°30' à 145°30' par l'E. À longueur d'année.
2289 H2454.1		045°43' 517.2m des feux antérieurs.	F G	.....	31.9	14	Tour à claire-voie carrée, marque de jour lattée orange, bande verticale noire. 20.5	Visible sur l'alignement. Feu de secours de nuit. Visible de 045°30' à 164°59' par l'E. À longueur d'année.
<b>Carte:1311</b> <b>Éd.11/04(L04-277,278)</b>								
2292 H2460	Lavaltrie - alignement	Sur un petit pilier sur la ligne du rivage, côté SE. de l'île de Lavaltrie. 45 52 59.1 73 15 50.1	F G	.....	7.9	14	Tour carrée blanche, marque de jour orange, bande verticale noire. 3.8	Feu de secours de nuit. Visible sur l'alignement. À longueur d'année
2293 H2460.1	<b>Racon -. (N) Bande X &amp; S</b>	Sur le pilier, 208°34' 560.8m du feu antérieur.	F G	.....	19.9	14	Mât à claire-voie triangulaire, marque de jour lattée orange, bande verticale noire. 16.4	Feu de secours de nuit. Visible sur l'alignement. À longueur d'année.
<b>Carte:1311</b> <b>Éd.11/04(L04-279,280)</b>								

**PARTIE 5 – Édition 11/2004**  
**CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME**

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume	
<b>ATLANTIQUE</b>								
2312 H2470	<b>Traverse Contrecoeur - Alignement</b>	45 49 55.5 73 16 54.2	F G	.....	16.3	15	Tour cylindrique blanche, marque de jour orange, bande verticale noire. 11.5	Visible sur l'alignement. Feu de secours. À longueur d'année
2313 H2470.1		200°10' 400.4m du feu antérieur.	F G	.....	28.0	15	Tour carrée, marque de jour orange, bande verticale noire. 22.4	Visible sur l'alignement. Feu de secours. À longueur d'année.
<b>Carte:1311 Éd.11/04(L04-283,284)</b>								
2315 H2472	<b>Contrecoeur- Verchères - alignement</b>	Sur un pilier, à l'Ouest du village de Contrecoeur. 45 51 54.9 73 15 06.7	F G	.....	9.4	13	Tour carrée, marque de jour lattée orange, bande verticale noire. 4.1	Visible sur l'alignement. Fonctionne de nuit seulement. A longueur d'année.
2316 H2472.1		040°23' 1273.8m du feu antérieur.	F G	.....	18.8	13	Tour carrée rouge et blanche, marque de jour lattée orange, bande verticale noire. 14.4	Visible sur l'alignement. Fonctionne de nuit seulement. À longueur d'année.
<b>Carte:1311 Éd.11/04(L04-285,286)</b>								
2317 H2478	<b>Traverse Verchères - alignement</b>	Sur la rive Sud. 45 47 46.2 73 19 38.6	F G	.....	15.8	16	Tour cylindrique blanche, marque de jour carrée orange, bande verticale noire.	Feu de secours. Visible sur l'alignement. À longueur d'année.
2318 H2478.1		056°03' 494.5m du feu antérieur.	F G	.....	24.3	16	Tour cylindrique blanche, marque de jour carrée orange, bande verticale noire.	Feu de secours. Visible sur l'alignement. À longueur d'année.
<b>Carte:1311 Éd.11/04(L04-287)</b>								
2319 H2476	<b>Village de Verchères - alignement</b>	Extrémité NE. du quai. 45 46 46 73 21 22.4	F G	.....	10.0	17	Tour carrée rouge et blanche, marque de jour orange, bande verticale noire. 6.0	Feu de secours. Visible sur l'alignement. À longueur d'année.
2320 H2476.1		220°21' 633.8m du feu antérieur.	F G	.....	24.1	17	Tour carrée blanche, marque de jour orange, bande verticale noire. 17.6	Feu de secours. Visible sur l'alignement. À longueur d'année.
<b>Carte:1311 Éd.11/04(L04-288,289)</b>								
2326 H2480	<b>Île Bouchard - alignement</b>	Sur l'île. 45 47 56.4 73 20 40.5	F G	.....	13.3	14	Mât cylindrique, marque de jour rectangulaire orange, bande verticale noire. 9.1	Visible sur l'alignement. Feu de secours. À longueur d'année.
2327 H2480.1		037°37' 934.4m du feu antérieur.	F G	.....	22.1	14	Tour carrée, marque de jour orange, bande verticale noire. 17.6	Visible sur l'alignement. Feu de secours. À longueur d'année.
<b>Carte:1311 Éd.11/04(L04-290)</b>								

**PARTIE 5 – Édition 11/2004**  
**CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME**

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	---	--

**ATLANTIQUE**

2330 H2482	Île Deslauriers - alignement	Côté Est de l'île. 45 42 44.8 73 26 22.8	Iso G	1s	10.7	14	Tour à claire-voie, marque de jour orange, bande verticale noire. 6.6	Visible sur l'alignement. Fonctionne de nuit seulement. À longueur d'année.
2331 H2482.1		217°32' 2653.3m du feu antérieur.	Iso G	1s	31.9	14	Tour à claire-voie triangulaire, marque de jour orange, bande verticale noire. 26.0	Visible sur l'alignement. Fonctionne de nuit seulement. À longueur d'année.  Visible 360°. Fonctionne de nuit seulement.
2344 H2487	Varennes (Traverse de l'Île aux Vaches) - alignement	Rive Sud. 45 41 12.8 73 26 32.9	F G	.....	12.2	14	Tour cylindrique, marque de jour orange, bande verticale noire. 9.4	Visible sur l'alignement. Feu de secours. À longueur d'année.
2345 H2487.1		032°35' 325.8m des feux antérieurs.	F G	.....	22.7	14	Tour à claire-voie, marque de jour orange, bande verticale noire. 18.8	Visible sur l'alignement. Feu de secours. À longueur d'année.  Visible sur 360°.
Feu de (E.I.) 2590 H57	Button Islands	Extrémité N. des îles Button. 60 41 45 64 37 36	Fl W	6s	54.9	10	Mât carré. 9.4	Lum. 1 s; obs. 5 s. Saisonnier.
Feu de (E.I.) 2615	Cape Merry - Bouée lumineuse C3	58 47 16.4 94 12 34.7	Fl G	4s	.....	.....	Verte, marquée "C3".	Saisonnier.
Feu de (E.I.) 2617	Cape Merry - Bouée lumineuse C6	58 47 01.3 94 12 43	Fl R	4s	.....	.....	Rouge, marquée "C6".	Saisonnier.
Feu de (E.I.) 2618	Churchill, approches du quai - Bouée lumineuse C7	58 46 50.8 94 12 12.9	Fl G	4s	.....	.....	Verte, marquée "C7".	Saisonnier.
Feu de (E.I.) 2620	Churchill, quai - Bouée lumineuse C8	58 46 44.6 94 12 15.2	Fl R	4s	.....	.....	Rouge, marquée "C8".	Saisonnier.

**Carte:1310**  
**Éd.11/04(L04-291)**

**Carte:1310**  
**Éd.11/04(L04-292)**

**Carte:5456**  
**Éd.11/04(D04-002)**

**Carte:5640**  
**Éd.11/04(D04-087)**

**Carte:5640**  
**Éd.11/04(D04-088)**

**Carte:5640**  
**Éd.11/04(D04-089)**

**Carte:5640**  
**Éd.11/04(D04-090)**

**EAUX INTÉRIEURES**

47.5	St-Louis - Feu de direction	Côté Est du pont. 45 13 53 74 00 06.9	F Y	.....	5.0	15	Marque de jour triangulaire orange située sur le pont.	Visible sur le relèvement 226°30'. Saisonnier.
------	--------------------------------	---	-----	-------	-----	----	--	---

**Carte:1431**  
**Éd.11/04(B04-053)**

**PARTIE 5 – Édition 11/2004**  
**CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME**

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	---	--

**EAUX INTÉRIEURES**

462	West Entrance - Bouée lumineuse Q40	Extrémité Ouest de la passe Telegraph. 44 09 48.2 77 07 35	FI R	4s	.....	.....	Espar rouge, marquée "Q40".	Saisonnier.	Carte:2069 Éd.11/04(B04-067)
479	Trent River Entrance - Bouée lumineuse cardinale Nord QT	44 05 43.2 77 34 03.1	Q W	1s	.....	.....	Espar noire et jaune, marquée "QT".	Saisonnier.	Carte:2069 Éd.11/04(B04-081)
710.5	Rivière aux Pucés, entrée du havre	Côté Est de l'entrée du havre. 42 18 12 82 46 40	FI G	4s	5.8	4	Mât blanc sur palpanche, marque de jour carrée verte et blanche. 5.4	Aide privée. Saisonnier.	Carte:14850(É.-U.) Éd.11/04(B04-052)
773	Grand Bend, entrée de tribord	Extrémité Sud du brise-lames. 43 18 49 81 46 05	FI R	4s	5.7	3	Mât cylindrique, marque de jour triangulaire rouge et blanche, triangle rouge au centre. 5.4	Aide privée. Saisonnier.	Carte:2260 Éd.11/04(B04-055)
2590 H57	Button Islands	Extrémité NE. des îles Button. 60 41 45 64 37 36	FI W	6s	54.9	10	Mât carré. 9.4	Lum. 1 s; obs. 5 s. Saisonnier.	Carte:5456 Éd.11/04(D04-002)
2615	Cape Merry - Bouée lumineuse C3	58 47 16.4 94 12 34.7	FI G	4s	.....	.....	Verte, marquée "C3".	Saisonnier.	Carte:5640 Éd.11/04(D04-087)
2617	Cape Merry - Bouée lumineuse C6	58 47 01.3 94 12 43	FI R	4s	.....	.....	Rouge, marquée "C6".	Saisonnier.	Carte:5640 Éd.11/04(D04-088)
2618	Churchill, approches du quai - Bouée lumineuse C7	58 46 50.8 94 12 12.9	FI G	4s	.....	.....	Verte, marquée "C7".	Saisonnier.	Carte:5640 Éd.11/04(D04-089)
2620	Churchill, quai - Bouée lumineuse C8	58 46 44.6 94 12 15.2	FI R	4s	.....	.....	Rouge, marquée "C8".	Saisonnier.	Carte:5640 Éd.11/04(D04-090)

**GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE**  
**RAPPORT D'INFORMATIONS MARITIMES ET FORMULE DE SUGGESTION**

Officier de navigation observateur : \_\_\_\_\_ Capitaine \_\_\_\_\_

Navire (ou adresse) \_\_\_\_\_

Dans le cas d'un navire marchand, ajouter le nom de la compagnie et l'adresse du siège social:

Emplacement général: \_\_\_\_\_

Objet: \_\_\_\_\_

Position approx : \_\_\_\_\_ de latitude \_\_\_\_\_ de longitude

Carte utilisée pour le pointage : \_\_\_\_\_ (corrigée d'après l'Avis aux navigateurs n° \_\_\_\_\_)

Publications en cause: (mentionner le volume et la page) \_\_\_\_\_

Détails aux complets (joindre au besoin des feuilles supplémentaires)

Heure (UTC) \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

**INSTRUCTIONS:**

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications.

*\* Dans le cas de dangers à la navigation (ou apparences de danger), il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.*

Les rapports doivent être transmis au Centre de Services de Communication et Trafic Maritime le plus proche et confirmés par lettre expédiée à une des adresses suivantes:

Directeur, Systèmes à la navigation maritimes  
Garde côtière canadienne  
Ministère des Pêches et Océans  
Ottawa (ON) K1A 0E6

**OU**

Hydrographe fédéral  
Service hydrographique du Canada  
Ministère des Pêches et Océans  
Ottawa (ON) K1A 0E6

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

Dans le cas de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, ou lorsque des corrections aux Instructions Nautiques semblent nécessaires.

[CHSINFO@DFO-MPO.GC.CA](mailto:CHSINFO@DFO-MPO.GC.CA)

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de la Garde côtière canadienne, vous pouvez envoyer un courriel à l'adresse suivante :

[info@dfo-mpo.gc.ca](mailto:info@dfo-mpo.gc.ca)

(Veuillez inclure vos adresses postale et électronique)

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de notre site Web NOTMAR, vous pouvez contacter

Theresa Kenney:  
(613) 990-3016

[Administrateur de site Web](#)